



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV Comité directeur du 29.05.2024
- Info PV Commission de Discipline des 11.06.2024 & 12.06.2024
- Info PV d'Appel Disciplinaire du 10.06.2024
- PV Commission d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 04.06.2024
- PV Commission restreinte de Prévention Médiation Education du 14.06.2024
- PV Commission des Délégués du 07.06.2024
- PV Commission des Statuts & Règlements du 11.06.2024
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 11.06.2024 & 13.06.2024
- Page technique

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU DISTRICT

MARDI 18 JUIN 2024

A LESIGNY

20H00

(émargement à 19H00)

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

Les différents documents ont été envoyés aux clubs sur leurs messageries officielles

Week-end Finales de Coupes

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

En raison des Finales de Coupes, nous vous informons que les sites de MONTRY et de MELUN seront exceptionnellement fermés comme suit :

- ▶ District – site de MONTRY : à partir du samedi 15 juin 2024 jusqu'au lundi 17 juin 2024 inclus
- ▶ District – site de MELUN : le lundi 17 juin 2024

En raison de l'Assemblée Générale Elective du District les sites de MONTRY et de MELUN seront exceptionnellement fermés le mardi 18 juin 2024

CLASSEMENTS

Retrouvez les classements provisoires au 14 juin 2024 pour toutes les catégories

REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- **Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- **Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- **Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- **Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.



PLANNING DES FINALES DE COUPES

En pages intérieures de ce journal, les plannings des différentes finales de Coupes 77 et Comité

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU SITE DE MELUN

Le site de MELUN sera fermé le jeudi 20 juin 2024

MISE A JOUR



Dans le cadre de l'Assemblée Générale, il est demandé à tous les clubs de mettre à jour leur Président sur Footclubs

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 15 et 16 juin 2024



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Lundi 17 juin 2024

Commission Technique
19H00

Jeudi 20 juin 2024

Commission d'Organisation des
Compétitions
14H00

-

Commission du Statut de l'Arbitrage
16H00

-

Commission des Statuts & Règlements
18H00

-

Commission d'Arbitrage
19H00

MELUN

COMMISSION

Mercredi 19 juin 2024

Commission de Discipline
16H00



COUPES 77 & COMITE



SAMEDI 15 et DIMANCHE 16 JUIN 2024

**PARC DES SPORTS DE POZOBLANCO A
LE MEE SUR SEINE**

SAMEDI 15 JUIN 2024

TERRAIN 1 - Synthétique

12 heures 15 : COUPE COMITE U14

MORET VENEUX 21 – OLYMPIQUE LOING 21

14 heures 30 : COUPE 77 U14

PONTAULT UMS 21 – TORCY 23

16 heures 45 : COUPE SEINE ET MARNE U14

TORCY 21 – MEAUX CS 21

19 heures 00 : COUPE 77 SENIORS

MONTEREAU ASA 1 – MEAUX CS 2

TERRAIN 2 - Synthétique

13 heures : COUPE COMITE U16

VAIRES 22 – VAL D'EUROPE 21

15 heures 30 : COUPE COMITE U18

OTHIS CO 21 – VAL DE France 21

18 heures : COUPE COMITE SENIORS

ROISSY US 1 – LE PIN 1

DIMANCHE 16 JUIN 2024

TERRAIN 1 - Synthétique

9 heures 30 : COUPE 77 +45ANS

OZOIR 35 – COMBS 35

12 heures 00 : COUPE 77 VETERANS

LIEUSAIN 31 – CHELLES 31

14 heures 30 : COUPE 77 CDM

VAIRES 5 – SNIE FC 5

17 heures 00 : COUPE 77 U16

SENART M. 22 – OZOIR FC 21

TERRAIN 2 - Synthétique

9 heures 00: COUPE 77 55 ANS

ENT.SAVIGNY CESSON 41 – TRILPORT 40

11 heures 00: COUPE COMITE + 45 ANS

PAYS BIERES 35 – VAL D'EUROPE 35

13 heures 30 : COUPE COMITE VETERANS

TRILPORT 31 – FERRIERES 31

16 heures 00 : COUPE COMITE CDM

OTHIS CO 5 – AFPO 5



COUPE 77 U18



DIMANCHE 23 JUIN 2024

Stade du District à Montry

Match à huis-clos

16 heures 30

SAVIGNY - BRIARD





Comité Directeur

PROCES-VERBAL du mercredi 29 mai 2024

18h30 en visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Christiane CAU.

Présents : Pascal ANTONETTI - Isabelle CHILARD - Laurent HERPE - Cédric GUILLOSO - Monique MACHO - Bernard MARMION - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD - Dominique GODEFROY - Patrick POIX - Abdelhak RAJI - Orlando VIEIRA.

Assistent : Marie CANOLLE CTD-PPF - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT remercie les Membres du Comité Directeur pour leur présence à cette réunion, qui a été ajoutée au planning initial en raison de l'organisation de l'Assemblée Générale Élective du 18/06/2024.

Il félicite les féminines U13 de GRETZ-TOURNAN et les garçons U13 de MELUN pour leur qualification à la Phase Nationale du Festival U13 Pitch. Ils représenteront l'IDF lors de cette compétition.

Il adresse également tout son soutien à Fabien EL-MKELLEB suite aux problèmes familiaux qu'il traverse.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 30/04/2024

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est validé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Calendrier prévisionnel 2024-2025 du football éducatif

1/ La Rentrée du Foot (plateaux de District)

- U6-U7 : les **28 et 29 septembre 2024**.
- U8-U9 : les **21 et 22 septembre 2024**.
- U10-U11 : les **14 et 15 septembre 2024** + La Rentrée du Futsal.

2/ Tournée de la Rentrée du Foot et de remise des Labels fédéraux : 13 dates (les mercredi, samedi et dimanche) du **mercredi 11 septembre 2024 au mercredi 9 octobre 2024**.

3/ Journée Nationale des Débutants (U6-U7) : les **14 et 15 juin 2025** (en fonction de la date de l'AG de la FFF).

4/ Festival Foot U13 Pitch

- Phase départementale : les **5 et 6 avril 2025**.
- Phase régionale : les **3 et 4 mai 2025**.
- Phase nationale : les **31 mai et 1er juin ou les 7 et 8 juin 2025** (en fonction de la date de l'AG de la FFF).

5/ Challenge National PEF : Journée nationale au CNF les **20 et 22 juin ou les 28 et 29 juin 2025** (à confirmer avec les dispo du CNF).

4. La Vie du District

• **Agenda – Planning des activités**

29/05/2024 : CD77 en visioconférence.
31/05/2024 : Dîner des Commissions D95.
01/06/2024 : Finales JDC à Ozoir La Ferrière.
03/06/2024 : CD LPIFF.
05/06/2024 : Finales FUTSAL à Bailly-Romainvilliers.
06/06/2024 : CD77 à Montry.
08/06/2024 : AG FFF à Clairefontaine.
12/06/2024 : Finales Féminines à THORIGNY.
14/15/06/2024 : Finales Départementales au Mée sur Seine.
18/06/2024 : AG électorale D77 à Lésigny.

• **Gestion Sociale**

Obligations RGPD

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que les obligations RGPD à respecter en matière de transfert de données personnelles s'imposent désormais au District, dès ce mois-ci. A ce titre, une nouvelle procédure d'envoi des originaux des bulletins de paie s'effectuera via une plateforme spécifique sécurisée et conforme aux normes prescrites.

Recrutements Alternants 2024/2025

Ludovic VANTYGHM fait un point de situation sur l'avancée des entretiens de recrutement. Il rappelle que l'objectif est d'engager 2 stagiaires « Juriste » et 1 stagiaire « Communication / Marketing Sportif ».

• **Assemblée Générale Électorale du 18/06/2024**

Le Comité Directeur valide l'Ordre du Jour, ci-après.

- Accueil des participants
- Vérification du Quorum
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales (Secrétaire Générale)
- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Présentation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale (Secrétaire Générale)
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 21/10/2023 mis en ligne le 10/11/2023
- Allocution du Président du District
- Allocution des personnalités présentes (S'il y en a)
- Présentation des modifications statutaires résultant des dispositions votées lors des Assemblées Générales FFF des 16/12/2023 et 08 juin 2024 (information des membres) (Secrétaire Générale)

- Informations financières (Trésorier Général)
- Informations sur la vente des bâtiments de Melun et le déménagement vers de nouveaux locaux (Président Délégué)
- Rappel évolutions sportives 2024/2025 (Directeur Administratif)
 - o *Création du Championnat U15*
 - o *Proposition de mise en place d'un Critérium U17 à 8*
 - o *Création d'un nouveau Challenge « Foot Passion »*
- Questions écrites des Clubs
- Élection du Comité de Direction du District pour la période 2024/2028
 - o *Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales*
 - o *Présentation des candidats*
 - o *Vote*
- Clôture de l'Assemblée

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur que la Commission de Surveillance des Opérations Électorales s'est réunie les 21 et 24/05/2024.

• **Affaires financières**

Accompagnement des clubs

Le Comité Directeur valide une dotation aux clubs de Lagny et Portugais de Pontault-Combault dans le cadre de l'accompagnement « Para-Foot ».

Vente des bâtiments de MELUN / Déménagement vers les nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD rappelle les étapes à venir avant la signature de l'acte définitif. Puis, il expose au Comité Directeur les différents scénarii de déménagement possibles en fonction de la date de signature du bail locatif qui pourra être planifiée.

Subventions

ANS FFF PSF 2024 - Enveloppe complémentaire

Le Comité Directeur a pris connaissance de l'enveloppe régionale complémentaire attribuée pour la thématique : « Animation vacances olympiques et paralympiques ».

ANS Clubs PSF 2024

La réunion de la Commission Départementale s'est tenue le 16/05/2024. Elle a transmis un avis à la LPIFF sur chaque demande transmise.

Budget participatif Région IDF - Sport Handicap

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que le District a établi une nouvelle demande de subvention dans le cadre de son programme d'actions.

Devis

Sécurité pour les Finales Départementales FUTSAL du 05/06/2024 : le Comité Directeur valide la proposition de la Société DIE SECURITE PRIVEE d'un montant de 705,60 €.

• **Affaires sportives**

Organisation des Finales Départementales

Le Directeur Administratif propose au Comité Directeur l'organisation, ci-dessous, que ce dernier entérine.

- Finales FUTSAL du 05/06/2024 à Bailly-Romainvilliers = réunion de préparation avec les clubs finalistes le **31/05/2024 à 19H00 en visioconférence.**

U15F à 18H00
U18F à 19H30
SEN G à 21H00

- Finales Féminines du 12/06/2024 à Thorigny = réunion de préparation avec les clubs finalistes le **07/06/2024 à 19H00 en visioconférence.**

U15F à 17H00
U18F à 18H30
SEN à 8 à 19H00
SEN à 11 à 21H00

- Finales Départementales des 15 et 16/06/2024 au Mée Sur Seine = réunion de préparation avec les clubs finalistes le **13/06/2024 à 19H00 en visioconférence.**

La majorité des rencontres « Jeunes » et « SEN » se joueront le samedi et les rencontres « Anciens - 45 - 55 - CDM » le dimanche, à l'exception d'une Finale U16 qui se déroulera également le dimanche pour des raisons de prévention.

Par ailleurs, compte-tenu des incidents importants qui se sont produits ces derniers mois, de la prise de position de certaines municipalités vis à vis des rivalités entre jeunes des communes proches les unes des autres, de la demande des autorités, la Finale U18-77 est susceptible d'être reportée à une date ultérieure, sur un autre lieu, en fonction des équipes qualifiées. Les Présidents des équipes concernées seront avisés rapidement des dispositions prises.

Liste des nouveaux Labels Clubs, des renouvellements et des évolutions - Période 2024/2027

Philippe COLLOT rappelle que la liste globale des propositions ainsi que les situations spécifiques de certains clubs ont été présentées au Comité Directeur par voie électronique le 07/05/2024. Il précise que les dossiers Seine et Marnais ont ensuite été validés par la Commission Régionale de Labellisation lors de sa réunion du 21/05/2024.

Puis, il détaille les différents labels :

- **18 LABELS « JEUNES »** = 11 renouvellements - 6 nouveaux - 1 évolution.
- **16 LABELS « FEMININS »** = 3 renouvellements - 11 nouveaux - 2 évolutions.

Le Comité Directeur félicite les clubs pour tout le travail réalisé et pour leur engagement dans ce processus de structuration.

Demande des clubs

QUINCY-VOISINS : suite à sa qualification pour la Phase Nationale du Foot en Marchant, sollicite le District pour avoir un accompagnement spécifique. [Après avoir pris connaissance du projet club dans le cadre de la mise en œuvre des Nouvelles Pratiques, le Comité Directeur valide l'octroi d'une dotation exceptionnelle en équipements.](#)

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Sandy ARANDA : exprime le souhait d'intégrer la CDA pour la Saison 2024/2025. [Après avis du Président de la CDA, le Comité Directeur valide cette demande.](#)

Zahia QUINQUIS : exprime le souhait d'intégrer la Commission NPPF pour la Saison 2024/2025. [Après avis de l'Animateur de la Commission, le Comité Directeur valide cette demande.](#)

• **Informations diverses**

[Licences 2024/2025 - Informations générales](#)

L'ouverture de la Campagne de saisie des licences est planifiée au **04/06/2024**.

Dématérialisation des licences et paiement des cotisations

84% des licences ont suivi un parcours de dématérialisation en 2023/2024 (contre 60% en 2022/2023). Une grande majorité des territoires ont un taux d'utilisation de la dématérialisation **> à 85%** (50% en 2022/2023). La LPIFF est à 53%.

+ de 1500 clubs ont utilisé le service de paiement des cotisations en ligne, pour **+ de 120 000** transactions.

La FFF proposera aux clubs un webinaire « Licences - Nouveautés 2024/2025 » le **06/06/2024 de 18H00 à 19H00**.

Service Civique - Organisation 1^{ère} Journée des SC du 12/06/2024

Le Comité Directeur prend connaissance de l'évolution de l'organisation prévue dans le cadre de la 1^{ère} Journée des SC du 12/06/2024.

Partenariat District / Fédération Sportive de la Police Nationale

Philippe COLLOT détaille au Comité Directeur les différents points relatifs à ce projet de partenariat. Celui-ci repose sur un engagement du District à équiper la Sélection Régionale « Football » de la FSPN et un engagement de cette dernière à mener des actions pédagogiques auprès des jeunes licenciés Seine et Marnais par le biais du Football. Après échange entre tous les membres, le Comité Directeur valide la mise en place de ce projet.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

02/05/2024 : AG CosMos du 04/06/2024.

03/05/2024 : journée de mobilisation des SC. 12/06/2024.

17/05/2024 : cabinet comptable.

17/05/2024 : Conseil Départemental 77. JOP 2024 - Fan Zone de Chelles.

23/05/2024 : Conseil Départemental 77. JOP 2024 - Places pour les Jeux Paralympiques.

FFF/LFA

07/05/2024 : licences 2024/2025. Informations générales.

10/05/2024 : ANS PSF 2024. Enveloppe complémentaire sur la thématique des JOP 2024.

13/05/2024 : situation des outils informatiques de la FFF.

LPIFF

03/05/2024 : dossiers d'engagements 2024/2025.

Clubs

03/05/2024 : MEAUX. Rassemblements finaux Foot à l'école.

15/05/2024 : VAIRES. Tournoi Paname Cup.

17/05/2024 : CROUY SUR OURCQ. Changement au sein du Bureau du Club.

23/05/2024 : PONTAULT-COMBAULT. Démission du Président.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- **Relevé n°50 du 31/03/2024** = présentation de la situation, à date, de la situation des clubs. Compte-tenu des différentes relances effectuées, le Comité Directeur entérine l'application des dispositions réglementaires à compter du 17/05/2024.

7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

ETD :

- Réunion jeudi 30/5 à 12h

PPF :

- 2^{ème} tour détection U12F le 19/6 (début d'après-midi)
- Dernier centre de perf U13F/U14F le 19/6 (fin d'après-midi)
- Tournoi U15F le 30 juin

Formation :

- AF programmées en juin
- Journées complémentaires programmées en juin
- Actuellement certifications des TFP (BMF app, BMF et BEF)
- Les tests d'entrée des TFP arrivent

DAP :

- Foot animation : dernière journée inter-secteur U6-U7 et U8-U9 effectuée le 4 Mai : beaucoup de plateaux annulés (orage, fortes pluies) et des équipes forfaits (inscriptions tournois etc...)
- Foot Féminin :
 - Élection des 3 vainqueurs départementaux Toutes Foot effectués en commission féminine : VEFC, St Thibault et EFPF
 - Souhait concernant l'organisation du Foot féminin
- Foot à l'école : remise des récompenses prévues avec la CPD-EPS et USEP pour les vainqueurs départementaux le 28/06/24. Un mail va être envoyée à toutes les classes sur leur résultat. Passage sur les rassemblements finaux à Meaux (17/05/24) : bonne organisation
- Structuration des clubs : Commission Régionale Label effectuée le 16/05/24.

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur les points, ci-après.

Effectifs :

202 Arbitres départementaux et 37 arbitres régionaux. Il reste 2 candidates à valider

Effectif opérationnel à date 239 arbitres :

À noter des demandes de plus en plus importantes pour couvrir des rencontres régionales arrivent chaque week-end.

A ce jour 1117 indisponibilités ont été enregistrées.

Formation :

La FIA n°3 aura lieu le 29 et 30 juin et le 6 et 7 juillet à Montry. 26 candidats inscrit dont 2 féminines

Contrôles des arbitres à date 261 observations ont été réalisées.

LPIFF futurs candidat(e)s au concours d'accès au niveau régional le 08 juin à Morfondé

Candidatures District possibles = 3 seniors centraux / 4 JAD / 3 féminines / 1 arbitre assistant.

La présidente de la CRPA COMMISSION REGIONALE PROMOTION DE L'ARBITRAGE a proposé une réunion le samedi 18 mai pour parler des actions mise en place dans les Districts. Dommage que la convocation soit tardive, le planning étant bien chargé pour cette journée-là

CRA le 30 mai

Activités CDA

03-05-24 = F.A.R. commun à Montry, au programme, tests physique et théorique situation Ligue à Montry

18-05-24 = F.A.R. commun avec le 94 et le 75. Au programme, tests physique et théorique à Champigny

01 06 2024 Finales Foot animation à Ozoir

05 06 2024 Finales Futsal à Bailly Romainvilliers

07 06 2024 Réunion de fin de saison à MONTRY

08 06 2024 Concours des candidats ligue

09 06 2024 Stage de préparation des finales à Montry avec une intervention de David MUZELLE sur la matinée, le stage sera encadré par des arbitres de ligue.

12 06 2024 Finales Féminine à Thorigny

Journée de convivialité le 23 juin à Montry.

9. Questions diverses / Tour de table

RAS

Prochaines réunions

Bureau Directeur : sur convocation.

Comité Directeur : 06/06/2024 à Montry.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mardi 11 juin 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

AUDITION

Match 27526072
Fontenay 1 – St Mard 1
SENIORS FEMININES Crit. Poule A du 04/05/2024

INSTRUCTIONS

Match 26819926
St Thibault 2 – Champs FC 1
SENIORS D3B du 03/12/2023

Match 27168975
Pays Creçois 21 – Villeparisis 22
U16 D3B du 09/05/2024

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 26809489
Ozoir Fc – Val de France 21
U16 D1 du 28/04/2024

Match 271407708
Marles AC 1 – Verneuil Etang USM 2
SENIORS D4 du 28/04/2024

Match 27191611
Pommeuse 21 – Lognes 21
U18 D3B du 21/04/2024

**Challenge IDF U11
Finale du 27/04/2024**

**Match 26810099
Montereau Asa 21 – Savigny 21
U14 D1 du 11/05/2024**

**Match 26827628
Ent. Servon/Chevry – Pontault Comb. Port. 21
U18 D2 du 28/04/2024**

**Match 28129430
Chelles 31 – Lesigny 31
VETERANS Coupe 77 du 19/05/2024**

**Match 27141325
LCR ASLE USC 31 – Longueville 32
VETERANS D4C du 26/05/2024**



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 12 juin 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 271407708
Marles AC 1 – Verneuil Etang USM 2
SENIORS D4 du 28/04/2024

Match 26809489
Ozoir Fc – Val de France 21
U16 D1 du 28/04/2024

Match 27191611
Pommeuse 21 – Lognes 21
U18 D3B du 21/04/2024

REPRISE DE DOSSIERS

Match 27136447
St Pathus 1 – Ent. Plaine / Claye 3
SENIORS D4A du 26/05/2024

Match 26821341
Coulommiers 2 – Magny 2
SENIORS D3C du 02/06/2024

Match 26808284
Lieuxaint 31 – Claye Souilly 31
VETERANS D1 du 02/06/2024

COUPE

Match 28170162
Val Europe 1 – Sengol 77 3
Coupe SENIORS FUTSAL du 05/06/2024

DEMANDE DE REMISE DE PEINE

Saison 2022/2023

Match 25480389

Mormant 1 – Roissy 1

SENIORS FEMININES Coupe 77 du 17/06/2023

-

Match 25840405

Mormant 1 – Meaux 1

U18 Coupe 77 du 18/06/2023

-

Match 25796300

Gatinais 1 – Mormant 1

U18 Coupe 77 du 21/05/2023

DOSSIER TRANSMIS PAR LE COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Match 27142095

Ponthierry 31 – Bombonnaise 31

VETERANS D2C du 28/04/2024

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Challenge IDF U11

Finale du 27/04/2024

Match 26810099

Montereau Asa 21 – Savigny 21

U14 D1 du 11/05/2024

Match 26827628

Ent. Servon/Chevry – Pontault Comb. Port. 21

U18 D2 du 28/04/2024

Match 28129430

Chelles 31 – Lesigny 31

VETERANS Coupe 77 du 19/05/2024

Match 27141325

LCR ASLE USC 31 – Longueville 32

VETERANS D4C du 26/05/2024



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

RELEVÉ DE DECISIONS du lundi 10 juin 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 27169557

**Ent. Servon Chevry 21 – Bagneaux 21
U16 D3E du 31/03/2024**

Match 26561859

**Briard 1 – Senart-Moissy 3
SENIORS D2B du 21/04/2024**

Match 26561893

**Dammarie FC 1 – Sénart Moissy 3
SENIORS D2B du 05/05/2024**



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 04 juin 2024

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaire de séance : Gilles TANNIER

Présents : Isabelle CHILARD -- Ludovic VANTYGHM

Match 27513275

ESPOIR FEMININ – AS CHELLES

CRITERIUM U11 Fem poule C du 04/05/2024

Appel interjeté par le club de ESP FEMININ du 12 mai d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement du 07 mai 2024 (publié dans le journal officiel N° 321 du 10 Mai 2024) rappelée ci-après :

Réserves du club **ESPOIR FEMININ** concernant l'ensemble des joueuses de **CHELLES**

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Dit la réserve non recevable car insuffisamment motivée

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club d'ESPOIR FEMININ pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Pris note du mail du club de l'AS CHELLES excusant l'absence des personnes du club de l'AS CHELLES celles-ci ne pouvant pas participer à la commission.

Après audition de la personne présente :

Du Club d'ESPOIR FEMININ :

- Mme. BUISSETTE Aurélie (Présidente)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que dans le courrier du club de l'AS CHELLES excusant l'absence des personnes de l'AS CHELLES convoquées à la commission d'appel, le club de l'AS CHELLES regrette absolument que sur cette affaire soit mise en cause certaines joueuses qui ont toutes jouées avec une licence 2023 2024 à l'AS CHELLES. Il précise que le jeune éducateur à pu se tromper en remplissant la feuille de match car il n'avait pas les numéros de licence de deux joueuses,

Considérant que la Présidente du club d'ESPOIR FEMININ affirme que certaines joueuses présentes sur le terrain étaient des anciennes joueuses du club d'ESPOIR FEMININ,
Considérant que la réserve d'avant match posée par le la Présidente d'ESPOIR FEMININ ne détaille pas les noms de joueuses inscrites sur la feuille de match ni précisément le motif de la réserve.

Considérant que la réserve est mal posée et insuffisamment motivée

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club d'ESPOIR FEMININ : 64 €

Match 27139007

AFPO 5 – ST MARD 5

CDM D2A DU 07/04/2024

Appel interjeté par le club de AFPO du 29 avril d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement en date du 23 Avril 2024 (publié dans le journal officiel N° 319 du 26 Avril 2024), rappelée ci-après :

Réclamation du club en date du 08/04/2024 du club AFPO sur la participation de M. GROSMOIRE Stéphane du club de ST MARD, arbitre assistant qui a pris part à la rencontre en tant que joueur

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de ST MARD a fourni ses observations dans les délais impartis,

Considérant que le RSG du District autorise le changement d'arbitre assistant à la mi-temps pour la catégorie concernée,

Considérant que le club de ST MARD indique avoir informé l'arbitre et l'arbitre-assistant adverse qui ont donné leur accord suite à la blessure d'un joueur.

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club d'AFPO pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Regrettant l'absence de l'arbitre bénévole de la rencontre du club de AFPO, ainsi que l'absence du joueur du club GROMAIRE Maxime de ST MARD ayant officié comme arbitre assistant en seconde période

Après audition des personnes présentes :

Du Club d'AFPO :

- M. VAN DERHOEVEN Vincent (Capitaine)
- M. GAUTIER Guillaume (Educateur)
- M. PIQUOT Joffrey (Délégué)

Du Club de ST MARD AS :

- M. VIEIRA Romuald (Educateur)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club d'AFPO affirme qu'aucun accord n'a été donné pour le remplacement de l'arbitre assistant de ST MARD AS et que le banc de touche d'AFPO n'était pas au courant, Considérant que pour un problème de blessure l'éducateurs de ST MARD AS a demandé à l'arbitre central (Bénévole du club d'AFPO) la possibilité de changer d'arbitre assistant en mettant le joueur GROMAIRE Maxime N°12 de ST MARD.

Considérant que l'arbitre central lui a donné l'autorisation, le changement d'arbitre assistant a été fait. L'éducateur de ST MARD AS précise que si l'arbitre central ne lui avait pas donné l'autorisation il n'aurait pas fait le changement,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club d'AFPO : 64 €

Match 27142095

PONTHIERRY US 31 – BOMBONNAISE AS 31

VET D2C DU 28/04/2024

Appel interjeté par le club de BOMBONNAISE AS du 14 mai d'une décision de la Commission des Statuts et Règlement en date du 7 Mai 2024 (publié dans le journal officiel N° 321 du 10 Mai 2024), rappelée ci-après :

Réclamation d'après match du club de BOMBON concernant le joueur portant le n° 3 pendant la rencontre et qui ne serait pas celui inscrit sur la FMI.

La Commission

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de PONTHIERRY a fourni ses observations dans les délais impartis,

Considérant que l'éducateur inscrit sur la FMI a repris le groupe récemment

Considérant que la composition a été préparée par l'ancien éducateur

Considérant qu'un changement de joueur au dernier moment n'a pas été effectué sur la FMI

Par ces motifs

Dit match perdu pour erreur administrative à l'équipe de PONTHIERRY (0 point ; 0 but), le club de BOMBON conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de BOMBONNAISE AS pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Pris note du mail du club de PONTHIERRY US, M. TCHANAS N'YAMSI William inscrit comme Joueur N° 3 s'excusant de son absence à la commission pour raison de travail, précisant qu'il n'avait pas pu participer à la rencontre suite à un soucis familiale.

Après audition des personnes présentes :

Du Club de PONTHIERRY US :

- M. COULIBALY Djibril (Educateur)
- M. ZALELLY Julien (Représentant du club)

Du Club de BOMBONNAISE AS :

- M. JALU Cédric (Arbitre assistant)
- M. TRUCHY Syril (Capitaine)
- M. BOURDAIS Sébastien (Joueur N°6)

La commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de PONTIERRY US fait part que suite à une erreur de l'éducateur, le match a été jugé perdu à PONTIERRY US.

Considérant que par le mail du 4 mai, lors de la première instruction, M. COULIBALY Djibril (le coach) avait indiqué que le joueur N°3 TCHANAS N'YAMSI William manquant à l'appel, il avait demandé à M. BEAUNEBO Desiryas joueur qui s'entraîne avec le groupe depuis une semaine de jouer en lieu et place du joueur N°3, faisant également état que les 13 joueurs n'étaient pas d'accord avec ma décision et qu'il a agi de la sorte malgré le « NON » des joueurs,

Considérant que M. COULIBALY Djibril reconnaît ses torts et s'excuse devant la commission, Considérant que le club de BOMBONNAISE AS informe qu'au moment du match rien n'était joué et qu'il y aurait pu avoir une sanction plus sévère, pour fraude avérée,

Considérant que le club de PONTIERRY US répète qu'ils ont reconnu l'erreur due à un manquement du fait de l'absence d'un joueur,

Considérant qu'il est regrettable que l'arbitre officiel M. MENDOZA BOCANEGRA Francisco n'ait pas fait de rapport suite aux demandes du club de BOMBONNAISE AS concernant les photos de M. BEAUNEBO Desiryas données à l'arbitre et l'absence de réponse aux questions sur la qualification de celui-ci,

Considérant qu'après recherche la personne qui a participé à la rencontre, M. BEAUNEBO Desiryas n'est pas licencié,

Considérant qu'il y a suspicion de fraude sur identité en faisant participer un joueur non licencié à la place d'un autre joueur sans avoir fait de modification avant match

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission infirme la décision rendue en première instance, et dit match perdu par pénalité à l'équipe de PONTIERRY US (-1 point ; 0 buts) et en attribue le gain à l'équipe de BOMBONNAISE AS (3 points ; 2 buts)

Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suspicion de fraude sur identité RSG District Art 7.9.

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club PONTIERRY US : 64 €

Crédit du club de BOMBONNAISE AS : 64€



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du vendredi 14 juin 2024

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28172209 SAVIGNY 1 – BRIARD 1 COUPE 77 U18 du 23/06/2024 à 16H30

La Commission,

Considérant Le Procès-Verbal du Comité Directeur du 29 mai 2024 indiquant :

« ...Par ailleurs, compte-tenu des incidents importants qui se sont produits ces derniers mois, de la prise de position de certaines municipalités vis à vis des rivalités entre jeunes des communes proches les unes des autres, de la demande des autorités, la Finale U18-77 est susceptible d'être reportée à une date ultérieure, sur un autre lieu, en fonction des équipes qualifiées. Les Présidents des équipes concernées seront avisés rapidement des dispositions prises.

... »,

Considérant la qualification du club de Savigny pour la finale,

Considérant les mesures prises lors de cette saison pour les rencontres Le Mée-Savigny U18,

Considérant les informations transmises aux 2 clubs le 7 juin :

« ...

Votre équipe U18 est qualifiée pour la Finale Départementale et nous vous renouvelons nos félicitations. Comme vous en avez été informés, la rencontre ne pourra pas se dérouler sur les installations du Mée sur Seine, désignées pour accueillir nos compétitions cette saison, pour des raisons indépendantes de notre volonté.

*A ce jour, la rencontre est planifiée le **23/06, à 16H30, sur les installations de MONTRY**. Sous réserve de l'accord des 2 clubs, nous vous laissons la possibilité de nous proposer une autre date. Toutefois, pour des raisons d'organisation, votre proposition doit désormais impérativement nous parvenir avant le **09/06/2024 au soir**.*

*Par ailleurs, compte-tenu de l'évolution du contexte très difficile qui entoure actuellement le déroulement des matches de Football, notamment ceux dont l'enjeu peut susciter des débordements liés à l'environnement, nous vous confirmons, **après échanges avec les autorités**, que la rencontre devra se jouer **impérativement à Montry**.*

... »

Considérant que le mail est resté sans réponse et que le match aura donc lieu le dimanche 23 juin à Montry à 16 heures 30,

Considérant la configuration du stade du District,

Considérant que ce match est une finale et que la jauge d'encadrant peut être relevée,

Décide que la rencontre sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 4 délégués officiels.

Décide que les deux clubs devront faire parvenir la liste des 14 joueurs + 4 encadrants et 10 dirigeants accompagnateurs au secrétariat administratif du District le vendredi 21 juin à 14h. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Maximum : Liste des 14 joueurs + 4 encadrants et des 10 dirigeants).

Décide de déclarer ce match à la cellule de veille.



Commission Départementale des Délégués

PROCÈS VERBAL du vendredi 7 juin 2024

Présidence : Jean-Marc DENIS

Secrétaire de séance : Daniel CARDOUX

Présents : Mmes Marielle BAUD, Patricia GUILIANI, Ms. Éric OUCHENE, Franck LE COURT, Freddy BISMUTH, Michel MORREELS, Maténé NIAKATE, Akly SAF, Emmanuel LOISEL, Patrick PHILIPPE, Bruno GLISE, Olivier VESCHAMBRE,

Absents Excusés : Ms. Pascal BURTONT, Manuel DA SILVA, Julio MARQUES, Mouloud KARROUCHI, Mustapha IDIR, Kamel AROUNI, Yannig DEMETZ, Bruno SAUTEREAU, Mohamed ZENAINI, Samir GHRAIRI, Hervé LENGLET, Maxime AMESSIS, Martial THIOUX, Hassen REMETZ, Jean Pierre FORGARD

Absents : Robert JOYEZ, Mickael MAETZ, Gregory TROTIN

Assiste : Philippe COLLOT (Président du District)

1/ Ouverture de la réunion par Jean-Marc DENIS

- Souhaite la bienvenue au Président du District Philippe COLLOT et remercie le comité directeur pour leur confiance.
- Remercie les personnes présentes et tous les Délégués pour la saison écoulée.
- Souhaite la bienvenue à Patricia GUILIANI qui a intégré la commission des Délégués.
- La commission félicite Ms. Jean Pierre FORGARD et Franck LE COURT pour leur désignation sur les finales de coupe de Paris.
- La commission souhaite lancer une nouvelle campagne de recrutement de Délégués en utilisant les réseaux de communications officiels du district.
- Jean-Marc DENIS fait une mise au point sur le positionnement du Délégué par rapport aux échauffourées, sur le rôle de deux Délégués sur une rencontre, un rappel dans le rapport concernant la partie « faits disciplinaires » et sur les problématiques du climat (orage).

2/ Intervention du Président du District Philippe COLLOT

- Remercie les Délégués qui ont œuvré sur la saison 2023/24.
- Philippe COLLOT avec le comité Directeur renouvelle leur confiance à la commission des Délégués.
- Fait un point sur la future saison 2024/25.

3/ Intervention de Franck LE COURT

- Présente les désignations des Délégués sur les Finales 15/16 juin au Mée sur Seine.
- Développe des conseils sur l'organisation des Finales.
- Franck LE COURT décide d'arrêter les désignations pour la saison 2024/25.

- Patricia GUILIANI s'est proposée pour reprendre les désignations pour la saison 2024/25 avec l'aide de Franck LE COURT pour le début de saison.

4/ Intervention de Éric OUCHENE

- Éric OUCHENE a constaté, pendant les accompagnements pour cette saison, une évolution des Délégués sur leur rôle.

5/ Tour de table

- Questions diverses

La commission souhaite de très bonnes vacances à tous les Délégués.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 11 juin 2024

Président : Alain PARENT

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présent : Christophe ESTEVE

Absents excusés : Pascale GODEFROY - Christophe LE MINOUX - Julio MARQUES

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

Match 26810082

CESSON VSD 21 – VILLEPARISIS 21

U14 D1 DU 04/05/2024

Demande d'évocation du club de VILLEPARISIS en date du 29 mai 2024 concernant la participation et la qualification du joueur COLONNETTE Djhanys du club de CESSON VSD 21, susceptible d'avoir participé à la rencontre en référence en état de suspension
La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de CESSON VSD n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis,

Considérant que le joueur COLONNETTE Djhanys a été sanctionné de 1 match de suspension (date d'effet le 15/04/2024)

Considérant qu'entre d'effet de la suspension et la date du match en référence, l'équipe de CESSON VSD 21 a disputé le 27/04/2024 la rencontre CESSON - MONTEREAU pour le compte du championnat U14 D1

Considérant que le joueur COLONNETTE Djhanys figure sur la FMI du 27/04/2024, ne purgeant pas sa suspension.

Considérant que la rencontre du 27/04/2024 est homologuée

Considérant qu'il figure sur la FMI en référence, alors que sa suspension n'est pas purgée
Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité à l'équipe de CESSON VSD (-1 point ; 0 but) pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la FMI et en attribue le gain à l'équipe de VILLEPARISIS (3 points ; 1 but)

Inflige au joueur COLONNETTE Djhanys un match supplémentaire de suspension à compter du 17 juin 2024

RSG District Art 30ter

Débit CESSON VSD : 43,50€ + 45€

Crédit VILLEPARISIS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27169238

COULOMMIERS 22 – ST THIBAUT FC 21

U16 D3C DU 26/05/2024

1 - Réserves du club de ST THIBAUT sur l'ensemble des joueurs de COULOMMIERS étant susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure ainsi que sur le fait que plus de 3 joueurs aient participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure

2 – Demande d'évocation du club de COULOMMIERS en date du 9 juin concernant le nombre de joueurs mutés hors période de l'équipe de ST THIBAUT

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

1. Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat U16 D3C, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 3 joueurs de COULOMMIERS 22 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementale avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. BOURDJIHEN Ziani (21)

* M. MATIA MAZUA Darell (16)

* M. SIDIBE Aboubakar (19)

Considérant que l'équipe de COULOMMIERS 21 ne disputait pas de rencontre le 26/05/2024

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 05/05/2024 et l'a opposé à PAYS CRECOIS 21 pour le compte du championnat U16 D3B

Considérant après vérification que les joueurs BOURDJIHEN Ziani, MATIA MAZUA Darell, SIDIBE Aboubakar, HAZIRI Elson, NGANGA Kilian, LAPORTE Samuel, MAKAMONA Précieux, DESMONTIER Evan et FOFANA Berna figurant sur la feuille de match du 05/05/2024 ont participé à la rencontre en référence

Par ces motifs, dit les réserves de ST THIBAUT fondées,

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de COULOMMIERS 22 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de ST THIBAUT 21 (3 points ; 2 buts)

2. Considérant que le motif invoqué par l'équipe de COULOMMIERS n'est pas un motif d'évocation

Dit celle-ci irrecevable

RSG District Article 7.9 et 30 ter

Débit COULOMMIERS: 43,50 €

Crédit ST THIBAUT : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27141427

POMMEUSE F. 31 – MORMANT FC 32

VETERANS D4B DU 02/06/2024

Réclamation d'après du club de POMMEUSE concernant la participation à la rencontre en référence de plus de 3 joueurs de MORMANT ayant pris part à plus de 10 matchs en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Pris connaissance des observations de MORMANT reçues dans les délais impartis

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat VETERANS D4B, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 3 joueurs de MORMANT 32 ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementale avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. DELANCRET Christophe (15)

* M. OLIVEIRA Ludovic (20)

* M. PONCET ADRIEN (20)

Par ces motifs,

Dit la réclamation non fondée

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.10

Débit POMMEUSE : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

AUDITION

Match 27169230

AFPO 21 – VILLENROY 21

U16 D3C du 05/05/2024

Réclamation d'après match du club AFPO, en date du 5/05/2024 concernant les joueurs de VILLENROY, SELLAH Mohammed, CHERIF Amara, DOUMBOUYA Ibrahim et HAMDOUN Mustapha susceptible de ne pas être ceux inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Après avoir noté les absences excusées

Du club de VILLENROY:

M. TRAORE Aboubacar, arbitre assistant

Après avoir noté les absences non excusées

Du club de AFPO :

M. MENU Thony, arbitre bénévole

M. LOUREIRO Alexis, capitaine

M. HERENT Romain, arbitre assistant

Du club de VILLENROY:

M. SELLAH Mohammed,

Après audition

Du club de AFPO :

M. PIQUOT Joffrey

Mme LECOEUR Sophie, déléguée

Du club de VILLENROY

M. TRAORE Moussa, éducateur
M. DIARRA Mamadou, délégué
M. CHERIF Amara,
M. DOUMBOUYA Ibrahima
M. HAMDOUN Mustapha

Considérant que 14 joueurs sont inscrits sur la FMI pour le club de VILLENROY
Considérant que le joueur M. HAMDOUN Mustapha inscrit sur la FMI confirme ne pas être présent lors de la rencontre

Considérant que seulement 13 joueurs ont pris part à la rencontre, fait confirmé par les représentants du club AFPO auditionnés

Par ces motifs

Dit match perdu pour erreur administrative l'équipe de VILLENROY 21 (0 point ; 0 but) l'équipe AFPO 21 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre

RSG District Article 40.1

Débit VILLENROY : 43,50€

Crédit AFPO : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CONVOCATION

Match 27142255

CROISSY 31 – CHEVRY 31

VETERANS D2B DU 02/06/2024

Demande d'évocation de la Commission suite au courriel du club de COULOMMIERS concernant le joueur de CHEVRY, Jonathan DELDICQUE susceptible d'avoir disputé la rencontre en référence en état de suspension

Convoque EN URGENCE pour sa réunion du jeudi 20 juin à 18H30 à Montry

M. HENRY Jean, arbitre officiel de la rencontre

Du club de CROISSY:

M. GONCALVES Lionel, arbitre assistant
M. GINEYTS Stéphane, délégué
M. BEHARYLAUL SIRDER Frédéric, capitaine

Du club de CHEVRY COSSIGNY :

M. MOCETO Jean Philippe, capitaine
M. DELBE Eric, arbitre assistant
M. EL AAREJ Azdine, délégué
M. DELDICQUE Jonathan

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

AFPO

Tournoi U6/U7 du 22 juin 2024

Tournoi U10/U11 du 22 juin 2024

Tournoi U8/U9 du 23 juin 2024

Tournoi U12/U13 du 23 juin 2024

Validés

CHAMPENOIS MAMMESIEN

Tournoi U6/U7 et U12/U13 du 29 juin 2024

Tournoi U8/U9 et U10/U11 du 30 juin 2024

Validés

CESSON VERT ST DENIS

Tournoi U7 du 15 juin 2024

Validés



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 11 juin 2024

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

CRITERIUM U13 à 11 du 25/05/2024

- **Match 27297094** - CHAMPS S/MARNE 31 – BRIARD SC 31 (Poule B)
- **Match 27297098** - MONTEREAU ASA 1 – VAUX LA ROCHETTE 31 (Poule B)
- **Match 27334475** - PONTAULT COM. UMS 31 – SAVIGNY LE TEMPLE 31 (Poule B)

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (3 points ; 0 but) :

CRITERIUM FEMININ U18 du 11/05/2024

- **Match 27526585** - C.P.S.P. 1 – NANGIS 1 (Poule B)

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

CRITERIUM U13 à 11 du 08/05/2024

- **Match 27297083** - MONTEREAU ASA 1 – VAIRES US 31 (Poule B)

CRITERIUM U9 EXCELLENCE du 27/04/2024

- **Match 27578417** - MORET VENEUX 32 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 33 (Poule H)

CRITERIUM ESPOIRS U12 du 27/04/2024

- **Match 27618693** - ST MARD 31 – CS COUNTRY ACADEMIE 31 (Poule F)

- Match 27618223 - SAVIGNY LE TEMPLE 33 – PONTHIERRY 32 (Poule K)

CRITERIUM ESPOIRS U12 du 04/05/2024

- Match 27618032 - PONTHIERRY 21 – GRETZ TOURNAN 32 (Poule J)
- Match 27618224 – SAVIGNY LE TEMPLE 33 – PAYS DE BIÈRE 32 (Poule K)
- Match 27618226 - PONTHIERRY 32 – GRETZ TOURNAN 33 (Poule K)

CRITERIUM ESPOIRS U13 du 27/04/2024

- Match 27617502 - CHAMPENOIS MV 1 – HERICY VUL. SAM. 1 (Poule R)

CRITERIUM ESPOIRS U13 du 04/05/2024

- Match 27617506 - ST GERMAIN LAVAL 1 – AVONNAISE US 2 (Poule R)
- Match 27617508 - VARENNES 2 – HERICY VUL. SAM. 1 (Poule R)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 27/04/2024

- Match 27334109 - VAIRES US 1 – LOGNES 1 (Poule A)
- Match 27298995 - SENART MOISSY 2 – LE MEE 1 (Poule C)

CRITERIUM U13 EXCELLENCE du 04/05/2024

- Match 27334255 - SAVIGNY LE TEMPLE 1 – BRIE EST 1 (Poule B)

CRITERIUM U9 FEMININ du 27/04/2024

- Match 27511329 - US TORCY 31 – ST MARD 31 (Poule A)

CRITERIUM U11 FEMININ du 04/05/2024

- Match 27513157 - VILLEPARISIS 1 – GRETZ TOURNAN 1 (Poule A)
- Match 27513193 - VILLEPARISIS 2 – GRETZ TOURNAN 2 (Poule B)
- Match 27513194 - US TORCY 1 – MEAUX ACADEMY 2 (Poule B)
- Match 27513276 - ST MARD 1 – MITRY COMPANS GOELLY 1 (Poule C)
- Match 27513510 - COMBS LA VILLE 1 – VARENNES 1 (Poule E)
- Match 27513511 - SENART MOISSY 2 – EFSSM 3 (Poule E)

CRITERIUM U13 FEMININ du 27/04/2024

- Match 27516508 - MITRY COMANS GOELLY 1 – ST PATHUS 1 (Poule C)
- Match 27516569 - BOIS LE ROI 1 – EFP 1 (Poule E)
- Match 27516603 - SENART MOISSY 3 – VAUX LA ROCHETTE 1 (Poule F)

FESTIFOOT U6/U7 du 27/04/2024

Secteurs 1 à 4

- A CHAMPS AS
- A NANTEUIL
- A VILLEPARISIS
- A LE PIN
- A OTHIS
- A MITRY
- A VAL D'EUROPE
- A NOISIEL FA

Secteurs 5 à 8

- A LE CHATELET
- A NANDY
- A MORMANT
- A CHAMPAGNE
- A MORET VENEUX
- A BAGNEAUX
- A PROVINS
- A ROISSY
- A MARLES

FESTIFOOT U8/U9 du 27/04/2024

Secteurs 1 à 4

- A CHANGIS
- A THORIGNY
- A BUSSY
- A MAGNY
- A COLLEGIEN
- A COULOMMIERS

Secteurs 5 à 8

- A PONTIERRY
- A NANDY
- A BOIS LE ROI
- A EGREVILLE
- A PROVINS
- A FONTENAY
- A BRIARD
- A VAL DE L'YERRES

FESTIFOOT U6/U7 du 04/05/2024

Secteurs 1 à 4

- A ANNET
- A FONTENAY TRESIGNY
- A NANTEUIL
- A TORCY
- A LE PIN
- A LOGNES
- A VAL D'EUROPE
- A EMERAINVILLE

Secteurs 5 à 8

- A MOISSY
- A LE CHATELET
- A NANDY
- A ST GERMAIN LAVAL

FESTIFOOT U8/U9 du 04/05/2024

Secteurs 1 à 4

- A MITRY MORY
- A BUSSY
- A CHAUCONIN
- A PAYS CRECOIS
- A PONTAULT PORT.

Secteurs 5 à 8

- A VAL DE L'YERRES
- A BOMBON
- A PONTIERRY
- A BOIS LE ROI
- A CESSON
- A DAMMARIE LES LYS
- A NANGIS

FORFAITS

Match 27851602 - OZOIR 77 FC 1 – VAIRES US 1 – CRITERIUM FEMININ U15 à 11 du 09/06/2024

Lecture du courriel du club de US VAIRES avisant du forfait de son équipe

* 1er forfait avisé



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 13 juin 2024

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Suspension de Terrain

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27141572	02/06/24	VETERANS	D4A	ANNET 32	BRIE MORINS 31
27139025	02/06/24	CDM	D2A	LAGNY MESSAG 5	MITRY OURQ PRT 5
Score transmis par l'arbitre officiel : 7-0					
26809520	02/06/24	U16	D1	CHAMPS 21	PONTAULT UMS 21
Score transmis par délégué officiel 4-2					
26828985	02/06/24	U16	D2C	OL. LOING 21	BRAYTOIS 21
27169269	02/06/24	U16	D3C	ASR 21	OTHIS 23
26810524	01/06/24	U14	D2C	AVONNAISE 21	OL. LOING 21
27143904	01/06/24	U14	D4C	COMBS 22	PONTAULT UMS 23
27143905	01/06/24	U14	D4C	COULOMMIERS 22	NANDY 22

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28129200	29/05/24	VET+45	COMITE	VAUX ROCHETTE 35	PAYS BIERES 35
Score transmis par l'arbitre officiel 0-2					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant VAUX ROCHETTE et d'en attribuer le gain (2 buts) du match au club visiteur PAYS BIERES					

PROBLEME FMI

27136737	01/05/24	SENIORS	D4C	DAMMARIE FC 2	BAGNEAUX NEM 2
-----------------	-----------------	----------------	------------	----------------------	-----------------------

Suite à la réception de la feuille de match papier transmise par le club de DAMMMARIE FC
Après vérification de la feuille de match,
Considérant que la Feuille de match aucun joueur n'a été inscrit sur la partie du club de BAGNEAUX
Par ces motifs, la Commission demande au club de BAGNEAUX pour sa prochaine réunion de fournir la liste des joueurs ayant participé à la rencontre.

26810232	10/02/24	U14	D2A	ST PATHUS 21	MCG 21
-----------------	-----------------	------------	------------	---------------------	---------------

Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.
Dossier en attente

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de NANGIS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 13/032024

« ... Match 26561855

Nangis 1 – Roissy US 1

Seniors D2B du 04/02/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La commission inflige DEUX (2) matchs fermes de suspension de terrain à l'équipe SENIORS de Nangis pour envahissement de terrain et coup sur joueur de Roissy après la rencontre en vertu de l'article 2.1 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football, ... »

La Commission informe le club de **NANGIS** que cette sanction est applicable à compter du 29/03/2024 pour la rencontre suivante :

Match 26561908 NANGIS 1 – OZOIR FC 2

SENIORS D2B du 26/05/2024

Suite à la décision de la Commission Status et Règlements du 23/04/2024.

« ... Le match retour du 26/05/2024 aura lieu sur le terrain de OZOIR ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **NANGIS** que la sanction sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **NANGIS ES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **NANGIS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

1-Notification faite au club le 29/03/2024

2-Notification faite au club le 03/05/2024

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **NANGIS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 17/04/2024

« ... Match 27191527 LOGNES /POMMEUSE DU 19/11/2023 (U18 D3B)

Décision

(.../...)

Porte à trois (3) match fermes la suspension de terrain de l'équipe U18 D3B de LOGNES.

... »

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter du 26/04/2024 pour les rencontres suivantes :

Match 27191665

Lognes 21 – Ent. Othis CSD 22

U18 D3B du 12/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS (Demande Footclubs)

Considérant que le club de OTHIS a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 12/05/2024 à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de Othis 22 occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que le club de recevant avait trouvé un terrain de repli.

Considérant que l'équipe forfait n'est pas celle qui était sanctionné de la suspension de terrain.

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre est donc purgée.

Match 27191674

Lognes 21 – Gretz T. 22

U18 D3B du 26/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence sur les installations du club de GRETZ TOURNAN (Demande Footclubs)

Considérant que le club de GRETZ a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler sur les installations du club de GRETZ TOURNAN

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 26/05/2024 à 12h30 au stade Municipal à TOURNAN EN BRIE

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de LOGNES occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que l'équipe de Lognes a fait forfait, ce match ne peut donc pas compter dans sa suspension,

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre n'est pas purgée.

Par ces motifs, la Commission informe le club de **LOGNES** que la sanction sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MONTEREAU

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 07/05/2024

« ... Match 26823280

Montereau 2 – Champenois 1

SENIORS D3E du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension, à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe de Montereau en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire pour manquement à la sécurité du terrain.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.. ... »

La Commission informe le club de **MONTEREAU** que cette sanction est applicable à compter du 16/05/2024 pour la rencontre suivante :

La sanction de la 2eme rencontre de suspension de terrain sera applicable sur la 1^{ere} rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **MONTEREAU** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MONTEREAU** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 16/05/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MONTEREAU**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BAGNEAUX NEMOURS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 22/05/2024

« ... Match 26823499

Bagneaux Nemours 1 – Olympique du Loing 1

SENIORS D2C du 17/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide d'infliger à l'équipe de Bagneaux Nemours 1, une suspension de terrain d'UN (1) match ferme en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, suite aux comportements de ses spectateurs envers le corps arbitral.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.. ... »

La Commission informe le club de **BAGNEAUX NEMOURS** que cette sanction est applicable à compter du 31/05/2024 pour la rencontre suivante :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BAGNEAUX NEMOURS** que la sanction sera applicable sur la 1ere rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **BAGNEAUX NEMOURS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BAGNEAUX NEMOURS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 31/05/2024

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BAGNEAUX NEMOURS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BOIS LE ROI

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 07/05/2024

« ... Match 27136565

Ponthierry 1 – Bois le Roi 1

SENIORS D3F du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension, à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe de Bois le Roi en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire pour manquement à la sécurité du terrain.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C. ... »

La Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que cette sanction est applicable à compter du 16/05/2024 pour les rencontres suivantes :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **BOIS LE ROI** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BOIS LE ROI** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 16/05/2024

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BOIS LE ROI**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 05/06/2024

« ... Match 27136526

Avonnaise 2 – Bois le Roi 1

SENIORS D3F du 10/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe SENIORS 2 du club d'AVON, pour envahissement de terrain par des spectateurs et bagarre générale.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C. ... »

La Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que cette sanction est applicable à compter du 14/06/2024 pour les rencontres suivantes :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que la sanction sera applicable sur les 3^e et 4^e premières rencontres de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **BOIS LE ROI** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BOIS LE ROI** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 14/06/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BOIS LE ROI**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de DAMMARIE FC

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 22/05/2024

« ... Match 26809265

Dammarie FC 21 – Claye S. 22

U18 D1 du 31/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain d'un (1) match ferme à l'équipe de Dammarie pour insulte et menace sur officiel de la part des spectateurs en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire

(.../...)

La Commission transmet le dossier à la C.O.C... »

La Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que cette sanction est applicable à compter du 31/05/2024 pour la rencontre suivante :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que la sanction sera applicable sur la 1^{ere} rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **DAMMARIE FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **DAMMARIE FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 31/05/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **DAMMARIE FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 05/06/2024

« ... Match 26809303

Dammarie FC 1 – Gretz Tournan 1

U18 D1 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide, (.../...) de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour envahissement de terrain par des spectateurs et participation à acte de brutalité et menace envers joueurs de l'équipe de Gretz.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.

La Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que cette sanction est applicable à compter du 14/06/2024 pour la rencontre suivante :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que la sanction sera applicable sur la 2^e et 3^e rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **DAMMARIE FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **DAMMARIE FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 14/06/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **DAMMARIE FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Agenda Technique

ATTESTATIONS FEDERALES et JOURNEE COMPLEMENTAIRE 2024

<i>Objet</i>	<i>Date</i>	<i>Localité</i>	<i>Nombre de pré-inscrits</i>	<i>Places restantes</i>
Attestation Fédérale Foot en marchant	20/06/2024	MONTRY	ANNULEE	
Journée Complémentaire DF Coach Jeune	20/06/2024	MONTRY	7	17
Journée Complémentaire DF Coach Seniors	20/06/2024	MONTRY	4	20

2023	Seniors D1 / Unique	410409	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CLAYE SOUILLY S. 2	52	22	16	4	2	0	0	58	20	38
2	LOGNES U.S. 1	46	22	14	4	4	0	0	55	29	26
3	SERVON FC 1	39	22	12	3	7	0	0	55	39	16
4	VAL D'EUROPE FC 1	37	22	11	4	7	0	0	42	31	11
5	PAYS FONTAINEBLEAU 1	37	22	12	1	9	0	0	47	37	10
6	MEAUX ACADEMY CS 2	36	22	11	3	8	0	0	44	35	9
7	VAIRES ENT. ET C. US 1	34	22	10	4	8	0	0	46	36	10
8	VILLEPARISIS U.S.M. 1	29	22	8	5	9	0	0	44	51	-7
9	MELUN FC 2	21	22	6	3	13	0	0	37	52	-15
10	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	20	22	7	3	11	0	-4	38	50	-12
11	AVONNAISE US FOOT 1	12	22	3	3	16	0	0	39	64	-25
12	CHELLES AS 2	8	22	2	3	16	1	0	21	82	-61

2023	Seniors D2 / Unique	411706	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MCG 2	50	22	16	2	4	0	0	42	22	20
2	QUINCY VOISINS FC US 1	44	22	13	5	4	0	0	47	28	19
3	PIN VILLEVAUDE AS LE 1	33	22	9	6	7	0	0	48	42	6
4	THORIGNY FC 1	32	22	9	5	8	0	0	31	34	-3
5	F.C. COSMO 77 1	31	22	10	2	9	0	-1	48	39	9
6	PAYS CRECOIS FC 1	30	22	9	5	6	0	-2	29	32	-3
7	VAL D'EUROPE FC 2	29	22	9	3	9	0	-1	42	38	4
8	NANTEUIL LES MEAUX 1	28	22	8	5	8	0	-1	32	31	1
9	MEAUX ACADEMY CS 3	24	22	8	0	14	0	0	34	49	-15
10	BRIE FC 1	24	22	6	6	10	0	0	32	37	-5
11	VILLEPARISIS U.S.M. 2	22	22	7	2	12	0	-1	31	51	-20
12	BUSSY ST GEORGES FC 1	21	22	6	3	13	0	0	39	52	-13

2023	Seniors D2 / Unique	411706	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-06		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	GRETZ TOURNAN SC 2	51	22	16	3	3	0	0	69	23	46
2	ROISSY EN BRIE U.S. 1	46	22	14	4	4	0	0	52	26	26
3	PONTAULT COMB. PORT. 1	43	22	13	4	5	0	0	54	28	26
4	SENART MOISSY 3	40	22	13	1	8	0	0	57	46	11
5	MAGNY LE HONGRE FC 1	40	22	13	1	8	0	0	39	30	9
6	COULOMMIERS BRIE F 1	38	22	12	3	6	1	0	40	35	5
7	VAL DE FRANCE F. 1	25	22	8	1	13	0	0	49	68	-19
8	BRIARD S.C. 1	24	22	7	3	12	0	0	35	55	-20
9	TRILPORT USF 1	22	22	6	4	12	0	0	44	48	-4
10	OZOIR FC 77 2	19	22	6	1	15	0	0	51	69	-18
11	DAMMARIE LES LYS FC 1	19	22	5	5	11	0	-1	33	50	-17
12	NANGIS ES 1	5	22	2	4	13	3	-2	23	68	-45

2023	Seniors D2 / Unique	411706	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	AMICALE MONTEREAU AS 1	57	22	19	0	3	0	0	101	24	77
2	COMBS LA VILLE C.A. 1	57	22	18	3	1	0	0	85	17	68
3	BOISSISE PRINGY US 1	44	22	13	5	4	0	0	51	36	15
4	PAYS BIERES 1	42	22	13	3	6	0	0	50	33	17
5	DAMMARIE CITY 1	39	22	13	1	7	0	-1	64	46	18
6	PONTAULT COM. UMS 1	35	22	11	3	7	1	0	49	50	-1
7	LESIGNY U.S.C. 1	29	22	9	2	11	0	0	47	56	-9
8	MORMANT F.C. 1	19	22	6	1	15	0	0	54	80	-26
9	LOING FCI 1	18	22	5	3	14	0	0	32	67	-35
10	CESSON VSD ES 2	12	22	3	3	16	0	0	28	66	-38
11	BAGNEAUX NEMOURS E 1	11	22	4	1	16	0	-2	30	81	-51
12	LIEUSAIN FOOT AS 1	10	22	5	1	14	2	-4	53	88	-35

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	OTHIS C.O. 1	43	16	14	1	1	0	0	68	10	58
2	LOGNES U.S. 2	34	16	11	3	0	1	-1	75	26	49
3	COURTRY F. 1	33	16	10	3	3	0	0	42	20	22
4	BRIE FC 2	23	16	6	5	5	0	0	36	32	4
5	F.C. COSMO 77 2	19	16	5	4	7	0	0	31	33	-2
6	BRIE NORD ET.S. 1	14	16	5	0	10	1	0	33	53	-20
7	NANTEUIL LES MEAUX 2	13	16	5	0	9	1	-1	24	61	-37
8	PLESSIS PLACY PORT. 1	9	16	2	3	11	0	0	28	56	-28
9	VILLEPARISIS U.S.M. 3	9	16	3	1	11	0	-1	25	71	-46
10	MCG 3	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PONTAULT COMB. PORT. 2	44	18	14	2	2	0	0	57	22	35
2	ST THIBAU F.C. 2	43	18	13	4	1	0	0	64	18	46
3	CHANGIS ST JEAN USSY 1	33	18	9	6	3	0	0	38	21	17
4	CHAMPS FC 1	28	18	8	5	4	0	-1	56	42	14
5	ST MARD AS 1	25	18	6	7	5	0	0	50	43	7
6	VAIRES ENT. ET C. US 2	23	18	6	5	7	0	0	37	36	1
7	VILLENAY A.C. 1	17	18	5	2	11	0	0	40	75	-35
8	PAYS CRECOIS FC 2	14	18	4	2	12	0	0	35	53	-18
9	FRAT. ESBLY FOOT 1	14	18	5	4	9	0	-5	26	38	-12
10	PIN VILLEVAUDE AS LE 2	2	18	1	1	14	2	0	21	75	-54

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CS COUNTRY ACADEMIE 1	49	18	16	1	1	0	0	84	15	69
2	EMERAINVILLE F.C. 1	42	18	14	0	4	0	0	48	25	23
3	FERRIERES BRIE USD 1	27	18	8	3	7	0	0	46	49	-3
4	BUSSY ST GEORGES FC 2	24	18	7	3	8	0	0	32	44	-12
5	MAGNY LE HONGRE FC 2	21	18	5	6	7	0	0	29	35	-6
6	TRILPORT USF 2	21	18	7	0	11	0	0	28	41	-13
7	QUINCY VOISINS FC US 2	19	18	5	4	9	0	0	39	48	-9
8	ROISSY EN BRIE U.S. 2	18	18	5	3	10	0	0	34	48	-14
9	VAL DE FRANCE F. 2	17	18	5	4	7	1	-1	35	55	-20
10	COULOMMIERS BRIE F 2	14	18	3	6	8	0	-1	33	48	-15

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	GRETZ TOURNAN SC 3	37	16	11	4	1	0	0	80	24	56
2	CHAMPS S/MARNE FOOT 1	33	16	9	6	1	0	0	32	16	16
3	PRESLES EN BRIE RC 1	31	16	9	4	3	0	0	51	19	32
4	COLLEGIEN AS 1	29	16	9	2	5	0	0	70	40	30
5	VERNEUIL ETANG USM 1	27	16	8	3	5	0	0	53	41	12
6	PONTAULT COM. UMS 2	23	16	7	2	7	0	0	44	35	9
7	JOUY YVRON ES 1	13	16	4	1	11	0	0	35	58	-23
8	ALLIANCE 77 1	5	16	1	2	13	0	0	13	79	-66
9	BRIARD S.C. 2	1	16	1	1	11	2	-1	10	76	-66
10	LIEUSAIN FOOT AS 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE E			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SERVON FC 2	46	18	15	1	2	0	0	69	22	47
2	MORET-VENEUX SAB. FC 1	44	18	14	2	2	0	0	62	20	42
3	AMICALE MONTEREAU AS 2	34	18	11	2	4	0	-1	55	27	28
4	VAUX LA ROCHETTE 1	26	18	8	2	8	0	0	39	46	-7
5	VARENNES FC 1	20	18	7	2	8	1	-2	32	36	-4
6	BOISSISE PRINGY US 2	18	18	5	3	10	0	0	25	53	-28
7	DAMMARIE CITY 2	18	18	7	1	6	2	-2	35	40	-5
8	CHAMPENOIS MAM. VER. 1	18	18	4	6	8	0	0	27	42	-15
9	PAYS FONTAINEBLEAU 2	14	18	5	0	12	0	-1	37	45	-8
10	MORMANT F.C. 2	7	18	3	1	11	2	-1	37	87	-50

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE F			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PONTHIERRY US 1	29	14	9	2	3	0	0	44	29	15
2	C.P.S.P 1	27	14	8	3	3	0	0	44	19	25
3	COMBS LA VILLE C.A. 2	25	14	8	2	3	0	-1	31	25	6

4 BOIS LE ROI F.C. 1 19 14 7 1 4 0 -3 28 24 4 5 NANDY F.C. 1 18 14 5 3 6 0 0 39 36 3 6 AVONNAISE US FOOT 2 18 14 6 0 8 0 0 31 39 -8 7 GATINAIS VAL LOING 1 17 14 5 2 7 0 0 28 32 -4 8 FC VILLIERS ST G 1 3 14 0 3 11 0 0 18 59 -41 9 MELUN FC 3 -13 3 0 0 0 3 -10 0 0 0

2023	U18 D1 / Unique	413204	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-08		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LE MEE SPORTS 1	53	22	17	2	3	0	0	75	23	52
2	BRIARD S.C. 1	53	22	16	6	0	0	-1	72	21	51
3	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	52	22	17	2	3	0	-1	70	20	50
4	AMICALE MONTEREAU AS 1	44	22	14	3	4	1	0	68	39	29
5	GRETZ TOURNAN SC 1	32	22	10	2	10	0	0	49	51	-2
6	BUSSY ST GEORGES FC 1	23	22	6	6	9	0	-1	49	57	-8
7	CLAYE SOUILLY S. 2	23	22	7	2	12	0	0	30	54	-24
8	CESSON VSD ES 1	21	22	6	3	13	0	0	20	38	-18
9	PAYS FONTAINEBLEAU 2	21	22	6	3	13	0	0	43	82	-39
10	OZOIR FC 77 1	21	22	6	3	13	0	0	34	52	-18
11	ST THIBAU F.C. 1	17	22	5	2	15	0	0	39	74	-35
12	DAMMARIE LES LYS FC 1	8	22	3	4	13	1	-4	41	79	-38

2023	Cdm D1 / Unique	413246	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SAFRAN S. VILLAROCHE 5	39	18	12	3	3	0	0	36	28	8
2	SNIE FC 5	38	18	12	2	4	0	0	55	21	34
3	VAIRES ENT. ET C. US 5	36	18	11	3	4	0	0	55	26	29
4	PRESLES EN BRIE RC 5	35	18	11	2	5	0	0	42	21	21
5	PONTHIERRY US 5	29	18	9	2	7	0	0	28	33	-5
6	BRIARD S.C. 5	22	18	7	1	10	0	0	34	38	-4
7	NANDY F.C. 5	21	18	7	1	9	0	-1	41	31	10
8	FONTAINEBLEAU PORTUG 5	11	18	4	2	9	3	0	21	56	-35
9	THORIGNY FC 6	11	18	3	4	9	2	0	24	42	-18
10	BREUILLOISE AS 5	9	18	3	2	11	1	-1	21	61	-40
11	SERVON FC 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	MAGNY LE HONGRE FC 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U18 D2 / Unique	413248	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	NANTEUIL LES MEAUX 1	40	18	14	0	3	0	-2	65	25	40
2	VILLEPARISIS U.S.M. 1	37	18	11	4	3	0	0	45	19	26
3	VAIRES ENT. ET C. US 1	35	18	11	2	5	0	0	50	21	29
4	MEAUX ACADEMY CS 2	34	18	10	4	4	0	0	62	28	34

5	TRILPORT USF 1	24	18	7	3	8	0	0	30	26	4
6	CHELLES AS 1	23	18	7	2	9	0	0	28	49	-21
7	PONTAULT COM. UMS 1	23	18	7	2	9	0	0	40	36	4
8	COULOMMIERS BRIE F 1	21	18	7	2	7	2	0	33	53	-20
9	THORIGNY FC 1	14	18	5	0	12	1	0	33	51	-18
10	CHAMPS S/MARNE FOOT 1	2	18	1	1	14	2	0	24	102	-78

2023	U18 D2 / Unique	413248	unique					POULE B			
------	-----------------	--------	--------	--	--	--	--	---------	--	--	--

Classement officiel au 2024-06-06

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	COMBS LA VILLE C.A. 1	46	18	15	1	2	0	0	79	27	52
2	VAL D'EUROPE FC 1	37	18	11	4	3	0	0	49	34	15
3	U.S TORCY PVM 3	36	18	12	2	2	2	0	89	45	44
4	VAL DE FRANCE F. 1	30	18	10	0	8	0	0	51	58	-7
5	SERVON FC 1	28	18	8	4	6	0	0	61	44	17
6	QUINCY VOISINS FC US 1	23	18	7	2	9	0	0	62	53	9
7	CHAMPS FC 1	22	18	7	1	10	0	0	37	56	-19
8	ROSSY EN BRIE U.S. 2	20	18	7	0	9	0	-1	45	48	-3
9	PONTAULT COMB. PORT. 1	14	18	4	2	12	0	0	46	73	-27
10	PAYS CRECOIS FC 1	-2	18	0	0	16	2	0	13	94	-81

2023	U18 D2 / Unique	413248	unique					POULE C			
------	-----------------	--------	--------	--	--	--	--	---------	--	--	--

Classement officiel au 2024-06-04

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	MORMANT F.C. 1	42	16	14	0	2	0	0	65	30	35
2	AVONNAISE US FOOT 1	34	16	11	1	4	0	0	39	28	11
3	DAMMARIE CITY 1	25	16	8	1	7	0	0	48	41	7
4	NANDY F.C. 1	24	16	8	1	6	0	-1	51	31	20
5	PONTHIERRY US 1	22	16	7	2	6	1	0	45	47	-2
6	VAUX LA ROCHETTE 1	18	16	6	2	6	2	0	46	50	-4
7	LOING FCI 1	16	16	5	1	10	0	0	26	44	-18
8	LIEUSAIN FOOT AS 1	15	16	5	0	11	0	0	40	69	-29
9	BAGNEAUX NEMOURS E 1	7	16	1	4	11	0	0	38	58	-20
10	ELSCSLSB 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0

2023	U16 D1 / Unique	413250	unique					POULE UNIQUE			
------	-----------------	--------	--------	--	--	--	--	--------------	--	--	--

Classement officiel au 2024-06-02

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	SENART MOISSY 2	53	22	17	2	3	0	0	71	28	43
2	MELUN FC 2	52	22	16	4	2	0	0	83	33	50
3	VILLEPARISIS U.S.M. 1	52	22	16	4	2	0	0	81	24	57
4	LE MEE SPORTS 1	39	22	12	4	6	0	-1	75	39	36
5	PONTAULT COM. UMS 1	38	21	11	5	5	0	0	43	26	17
6	OZOIR FC 77 1	32	22	10	2	10	0	0	64	60	4
7	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	31	22	9	4	9	0	0	49	32	17
8	CHELLES AS 1	22	22	6	4	12	0	0	33	50	-17
9	CESSON VSD ES 1	22	22	6	4	12	0	0	36	53	-17
10	CHAMPS S/MARNE FOOT 1	17	21	6	1	12	1	-1	25	63	-38
11	VAL DE FRANCE F. 1	10	22	3	1	18	0	0	32	98	-66
12	MORET-VEAUX SAB. FC 1	3	22	1	1	19	1	0	19	105	-86

2023	U16 D2 / Unique	413252	unique					POULE A			
------	-----------------	--------	--------	--	--	--	--	---------	--	--	--

Classement officiel au 2024-06-02

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	CLAYE SOUILLY S. 2	40	16	12	4	0	0	0	74	15	59
2	MEAUX ACADEMY CS 2	38	16	12	2	2	0	0	73	25	48
3	MITRY COMPANS GOELLY 1	35	16	11	2	3	0	0	62	28	34
4	VAIRES ENT. ET C. US 2	19	16	6	1	9	0	0	45	46	-1
5	TRILPORT USF 1	19	16	6	1	9	0	0	35	50	-15
6	QUINCY VOISINS FC US 1	18	16	5	3	8	0	0	42	41	1
7	U.S TORCY PVM 4	17	16	6	0	9	0	-1	32	88	-56
8	DAMMARTIN CS 1	12	16	4	0	12	0	0	37	66	-29
9	BRIE FC 1	10	16	3	1	12	0	0	24	65	-41
10	BREUILLOISE AS 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U16 D2 / Unique	413252	unique					POULE B			
------	-----------------	--------	--------	--	--	--	--	---------	--	--	--

Classement officiel au 2024-06-02

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	GRETZ TOURNAN SC 1	41	16	13	2	1	0	0	103	14	89
2	VAL D'EUROPE FC 1	34	16	11	1	4	0	0	58	26	32
3	MELUN FC 3	26	16	7	5	4	0	0	40	46	-6
4	LIEUSAIN FOOT AS 1	24	16	7	3	6	0	0	61	50	11
5	BUSSY ST GEORGES FC 2	21	16	6	3	7	0	0	41	53	-12
6	ROSSY EN BRIE U.S. 2	17	16	5	2	9	0	0	36	54	-18
7	BRIARD S.C. 2	16	16	5	1	10	0	0	31	56	-25
8	POMMEUSE FAREMOUTIER 1	15	16	4	3	9	0	0	29	49	-20
9	SAVIGNY LE TEMPLE FC 2	10	16	3	2	10	0	-1	24	75	-51
10	FERTE SS/ JOUARRE 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	U16 D2 / Unique	413252	unique					POULE C			
------	-----------------	--------	--------	--	--	--	--	---------	--	--	--

Classement officiel au 2024-06-02

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	DAMMARIE LES LYS FC 1	47	18	15	2	1	0	0	52	24	28
2	AMICALE MONTEREAU AS 1	46	18	15	1	2	0	0	90	18	72
3	VAUX LA ROCHETTE 1	30	18	9	3	6	0	0	45	40	5
4	PONTHIERRY US 1	28	18	8	4	6	0	0	56	34	22
5	AVONNAISE US FOOT 1	26	18	7	5	6	0	0	44	30	14
6	ELSCSLSB 1	20	18	6	2	10	0	0	45	72	-27
7	PAYS FONTAINEBLEAU 2	20	18	6	2	10	0	0	30	55	-25
8	LOING FCI 1	16	17	4	4	9	0	0	21	30	-9
9	NANGIS ES 1	14	18	5	0	12	1	0	22	62	-40
10	BRAYTOIS C.S. 1	7	17	2	1	14	0	0	21	61	-40

2023	U14 D1 / Unique	413254	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-14		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MELUN FC 2	52	22	16	4	2	0	0	80	26	54
2	ROISSY EN BRIE U.S. 1	50	22	16	2	4	0	0	72	30	42
3	LE MEE SPORTS 1	47	22	15	2	5	0	0	71	31	40
4	GRETZ TOURNAN SC 1	38	22	12	2	8	0	0	58	52	6
5	PONTAULT COM. UMS 1	36	22	11	3	7	0	0	73	43	30
6	MEAUX ACADEMY CS 2	36	22	11	3	8	0	0	51	46	5
7	U.S TORCY PVM 3	34	22	11	2	8	0	-1	58	38	20
8	CLAYE SOUILLY S. 1	32	22	9	5	8	0	0	43	33	10
9	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	19	22	5	4	13	0	0	34	59	-25
10	VILLEPARISIS U.S.M. 1	16	22	4	4	14	0	0	25	74	-49
11	AMICALE MONTEREAU AS 1	13	22	4	1	17	0	0	23	103	-80
12	CESSON VSD ES 1	0	22	1	2	18	0	-5	17	70	-53

2023	U14 D2 / Unique	413263	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-01		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MITRY COMPANS GOELLY 1	47	18	15	2	1	0	0	73	19	54
2	TRILPORT USF 1	45	18	15	0	3	0	0	80	13	67
3	CHELLES AS 1	34	18	10	4	4	0	0	50	21	29
4	CLAYE SOUILLY S. 2	33	18	10	3	5	0	0	71	28	43
5	ST PATHUS OISSERY ES 1	30	18	9	3	6	0	0	60	31	29
6	QUINCY VOISINS FC US 1	24	18	7	3	8	0	0	58	40	18
7	MEAUX ACADEMY CS 3	19	18	6	2	9	0	-1	35	47	-12
8	COURTRY F. 1	15	18	5	0	13	0	0	20	60	-40
9	DAMMARTIN CS 1	13	18	4	1	13	0	0	34	110	-76
10	OTHIS C.O. 1	-4	18	0	0	14	4	0	7	119	-112

2023	U14 D2 / Unique	413263	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	VAIRES ENT. ET C. US 2	44	18	14	2	2	0	0	77	18	59
2	BRIARD S.C. 1	40	18	13	1	4	0	0	76	24	52
3	ROISSY EN BRIE U.S. 2	35	18	11	2	5	0	0	50	28	22
4	VAL D'EUROPE FC 2	32	18	10	2	6	0	0	49	28	21
5	BUSSY ST GEORGES FC 2	26	18	8	2	7	0	0	51	31	20
6	MORMANT F.C. 1	23	18	7	2	9	0	0	56	49	7
7	OZOIR FC 77 1	23	18	7	2	9	0	0	51	47	4
8	CHAMPS S/MARNE FOOT 2	16	18	5	3	8	0	-2	28	50	-22
9	SAVIGNY LE TEMPLE FC 2	11	18	3	3	11	0	-1	25	58	-33
10	LOGNES U.S. 1	6	18	2	0	16	0	0	14	144	-130

2023	U14 D2 / Unique	413263	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-01		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PAYS FONTAINEBLEAU 2	51	18	17	0	1	0	0	89	15	74
2	MORET-VENEUX SAB. FC 1	45	18	15	0	3	0	0	70	18	52
3	LOING FCI 1	34	17	11	1	5	0	0	76	28	48
4	VAUX LA ROCHETTE 1	32	18	10	2	6	0	0	59	37	22
5	AVONNAISE US FOOT 1	25	17	8	1	8	0	0	38	53	-15
6	ELSCSLB 1	25	18	8	1	9	0	0	52	31	21
7	LIEUSAIN FOOT AS 1	24	18	7	3	8	0	0	76	37	39
8	PAYS BIERES 1	13	18	4	1	13	0	0	20	82	-62
9	BAGNEAUX NEMOURS E 1	8	18	2	2	14	0	0	19	95	-76
10	AMICALE MONTEREAU AS 2	3	18	1	1	15	1	0	8	111	-103

2023	U14 D3 / Unique	413267	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	U.S TORCY PVM 4	49	18	16	1	1	0	0	101	35	66
2	PONTAULT COM. UMS 2	38	18	12	2	4	0	0	94	38	56
3	VAL DE FRANCE F. 1	35	18	11	2	5	0	0	80	42	38
4	NANTEUIL LES MEAUX 1	33	18	11	1	5	0	-1	51	40	11
5	ST THIBAUT F.C. 1	27	18	8	3	7	0	0	37	37	0
6	VILLEPARISIS U.S.M. 2	22	18	7	1	10	0	0	39	45	-6
7	THORIGNY FC 1	21	18	6	3	9	0	0	41	45	-4
8	ST MARD AS 1	19	18	6	1	11	0	0	47	73	-26
9	BRIE FC 1	9	18	3	0	15	0	0	44	110	-66
10	MITRY COMPANS GOELLY 2	8	18	3	0	14	1	0	27	96	-69

2023	U14 D3 / Unique	413267	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-01		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PAYS CRECOIS FC 1	37	16	12	1	3	0	0	77	23	54
2	SERVON FC 1	35	16	11	2	3	0	0	55	27	28
3	C.P.S.P 1	30	16	9	3	4	0	0	58	31	27
4	MAGNY LE HONGRE FC 1	29	16	9	2	5	0	0	50	42	8
5	LE MEE SPORTS 2	26	16	8	2	6	0	0	55	38	17
6	COMBS LA VILLE C.A. 1	22	16	7	3	3	1	-2	58	38	20
7	BUSSY ST GEORGES FC 3	10	16	2	4	10	0	0	30	61	-31
8	PONTAULT COMB. PORT. 1	8	16	2	2	12	0	0	14	70	-56
9	OZOIR FC 77 2	3	16	1	1	13	0	-1	15	82	-67
10	CHAMPS S/MARNE FOOT 3	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0

2023	U14 D3 / Unique	413267	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-01		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MELUN FC 3	44	18	14	2	2	0	0	90	19	71
2	SENART MOISSY 3	44	18	14	2	2	0	0	102	23	79
3	NANDY F.C. 1	43	18	14	1	3	0	0	105	31	74
4	PONTHIERRY US 1	32	18	10	2	6	0	0	119	31	88

5 BRIARD S.C. 2	26	18	8	2	8	0	0	44	39	5
6 HERICY VUL. SAM. 1	25	18	8	1	9	0	0	56	62	-6
7 BRAYTOIS C.S. 1	22	18	6	4	8	0	0	42	54	-12
8 GATINAIS VAL LOING 1	13	18	4	1	13	0	0	28	117	-89
9 NANGIS ES 1	10	18	4	0	12	1	-1	20	132	-112
10 CESSON VSD ES 2	-2	18	0	1	14	2	-1	10	108	-98

2023	Veterans D1 / Unique	413273	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LIEUSAIN FOOT AS 1	52	20	17	1	2	0	0	86	20	66
2	BOIS LE ROI F.C. 1	38	20	12	4	4	0	-2	63	35	28
3	CHELLES AS 1	37	20	11	4	5	0	0	54	36	18
4	VAL DE FRANCE F. 1	29	20	10	1	7	0	-2	36	29	7
5	BRIE EST FOOT. CLUB 1	28	20	8	4	8	0	0	40	56	-16
6	DAMMARTIN CS 1	27	20	7	6	7	0	0	41	38	3
7	CLAYE SOUILLY S. 1	24	20	6	6	8	0	0	41	45	-4
8	LESIGNY U.S.C. 1	23	20	7	2	11	0	0	48	57	-9
9	NANDY F.C. 1	22	20	7	1	12	0	0	38	58	-20
10	OTHIS C.O. 1	14	20	4	3	12	1	0	31	61	-30
11	BRIE FC 1	11	20	3	4	11	2	0	21	64	-43
12	SENART MOISSY 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Veterans D2 / Unique	413275	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	TRILPORT USF 1	44	18	14	2	2	0	0	85	28	57
2	FERRIERES BRIE USD 1	44	18	14	2	2	0	0	66	30	36
3	VILLEPARISIS U.S.M. 1	29	18	9	2	7	0	0	42	42	0
4	PIN VILLEVAUDE AS LE 1	28	18	8	4	6	0	0	40	35	5
5	DAMMARTIN CS 2	25	18	8	2	7	1	0	37	59	-22
6	MITRY COMPANS GOELLY 1	23	18	7	2	9	0	0	30	40	-10
7	PAYS CRECOIS FC 1	20	18	6	2	10	0	0	37	43	-6
8	ANNET S/MARNE A.S. 1	20	18	6	2	10	0	0	39	47	-8
9	VAIRES ENT. ET C. US 1	17	18	5	2	11	0	0	40	56	-16
10	VILLENY A.C. 1	6	18	1	4	12	1	0	22	58	-36

2023	Veterans D2 / Unique	413275	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-13		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	OZOIR FC 77 2	46	18	15	1	2	0	0	59	21	38
2	LOGNES U.S. 1	32	18	10	2	6	0	0	42	30	12
3	F.C. COSMO 77 1	30	18	9	3	6	0	0	51	39	12
4	COULOMMIERS BRIE F 1	26	18	9	0	8	0	-1	39	38	1
5	VAL D'EUROPE FC 1	25	18	6	7	5	0	0	29	33	-4
6	PONTAULT COM. UMS 1	24	18	7	3	8	0	0	35	38	-3
7	COMBS LA VILLE C.A. 2	24	18	7	3	8	0	0	29	37	-8
8	CROISSY BEAUBOURG 1	23	18	7	2	9	0	0	36	49	-13
9	CHEVRY COSSIGNY FC 1	16	18	4	4	10	0	0	25	43	-18
10	MEAUX PORTUGAISE UF 1	8	18	1	5	12	0	0	23	40	-17

2023	Veterans D2 / Unique	413275	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MORMANT F.C. 1	50	18	16	2	0	0	0	95	28	67
2	PONTHIERRY US 1	41	18	13	2	2	0	0	46	23	23
3	ELSCSLB 1	28	18	8	4	6	0	0	49	32	17
4	PAYS BIERES 1	21	18	5	6	7	0	0	27	40	-13
5	VAUX LA ROCHETTE 1	21	18	5	6	7	0	0	32	34	-2
6	BOMBONNAISE AS 1	20	18	6	2	10	0	0	34	46	-12
7	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	17	18	6	2	8	2	-1	34	47	-13
8	BOISSISE PRINGY US 1	17	18	5	2	11	0	0	21	43	-22
9	HERICY VUL. SAM. 1	16	18	4	4	10	0	0	30	51	-21
10	BAGNEAUX NEMOURS E 1	13	18	5	2	9	0	-4	25	49	-24

2023	Veterans D3 / Unique	413281	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CHAMPS FC 1	35	16	11	2	3	0	0	40	20	20
2	JOUARRE ASM 1	32	16	10	2	4	0	0	40	11	29
3	THORIGNY FC 1	32	16	10	2	4	0	0	44	34	10
4	BRIE NORD ET.S. 1	25	16	7	4	5	0	0	39	29	10
5	NANTEUIL LES MEAUX 1	24	16	7	3	6	0	0	48	29	19
6	COURTRY F. 1	23	16	6	5	5	0	0	38	21	17
7	ST PATHUS OISSERY ES 1	15	16	4	3	9	0	0	19	27	-8
8	AFPO 1	12	16	3	4	8	1	0	32	50	-18
9	VILLENY A.C. 2	2	16	1	1	12	2	0	10	89	-79
10	MEAUX ACADEMY CS 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Veterans D3 / Unique	413281	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LAGNY MESSAGERS F US 1	48	18	15	3	0	0	0	73	18	55
2	ST THIBAUT F.C. 1	40	18	13	1	4	0	0	60	22	38
3	ALLIANCE 77 1	29	18	10	1	7	0	-2	50	30	20
4	VAL DE FRANCE F. 2	28	18	7	7	4	0	0	42	30	12
5	PONTAULT COMB. PORT. 2	27	18	8	3	7	0	0	33	30	3
6	LESIGNY U.S.C. 2	23	18	7	2	9	0	0	31	46	-15
7	BRIARD S.C. 1	20	18	5	5	8	0	0	29	48	-19
8	VAL DE L'YERRES 1	17	18	5	2	11	0	0	26	41	-15
9	GRETZ TOURNAN SC 1	14	18	4	2	12	0	0	20	49	-29
10	COLLEGIEN AS 2	8	18	2	2	14	0	0	19	69	-50

2023	Veterans D3 / Unique	413281	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	DAMMARIE LES LYS FC 1	48	18	15	3	0	0	0	68	18	50
2	LE MEE SPORTS 1	43	18	13	4	1	0	0	53	18	35
3	SERVON FC 1	36	18	12	0	6	0	0	50	27	23
4	PROVINS MJC 1	25	18	7	4	7	0	0	31	24	7
5	MORET-VEVEUX SAB. FC 1	23	18	6	5	7	0	0	37	39	-2
6	BOIS LE ROI F.C. 2	22	18	7	2	9	0	-1	31	41	-10
7	ARC EN CIEL US 1	22	18	8	0	10	0	-2	29	49	-20
8	BRAYTOIS C.S. 1	17	18	5	2	11	0	0	18	40	-22
9	LOING FCI 1	13	18	4	3	9	2	0	30	47	-17
10	NANDY F.C. 2	2	18	1	1	14	2	0	25	69	-44

2023	Seniors D4 / Unique	413283	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	OTHIS C.O. 2	46	18	16	0	0	1	-1	65	20	45
2	ST PATHUS OISSERY ES 1	40	18	13	1	4	0	0	57	27	30
3	MOUSSY NEUF ES 1	37	18	12	1	5	0	0	80	29	51
4	THORIGNY FC 2	35	18	11	2	5	0	0	60	38	22
5	SERVON FC 4	23	18	8	2	5	1	-2	35	36	-1
6	A.S.R 1	19	18	6	3	8	1	-1	26	50	-24
7	PLAINE FRANCE FC 3	17	18	5	4	7	2	0	37	62	-25
8	EMERAINVILLE F.C. 2	14	18	5	2	9	1	-2	33	61	-28
9	COURTRY F. 2	7	18	2	2	13	0	-1	27	50	-23
10	CHANGIS ST JEAN USSY 2	5	19	3	1	10	5	-2	22	68	-46
11	EFESPOR 2	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0
12	CHAMPS FFC 2	-3	4	0	0	1	3	0	4	5	-1

2023	Seniors D4 / Unique	413283	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-14		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LAGNY MESSAGERS F US 1	46	18	14	4	0	0	0	76	13	63
2	SAVIGNY LE TEMPLE FC 2	39	18	13	2	2	1	-1	74	18	56
3	FC GUIGNES 1	39	18	12	3	3	0	0	49	34	15
4	C.P.S.P 2	30	18	10	0	8	0	0	45	36	9
5	LESIGNY U.S.C. 2	28	18	9	3	4	0	-2	53	32	21
6	PONTHIERRY US 2	22	18	7	3	6	2	0	39	50	-11
7	MARLES AC 1	16	18	5	2	10	1	0	31	51	-20
8	FERTE SS/ JOUARRE 1	13	18	4	4	7	2	-1	34	44	-10
9	VERNEUIL ETANG USM 2	1	18	1	4	8	3	-3	18	90	-72
10	NANGIS ES 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	PRESLES EN BRIE RC 2	-1	18	1	1	11	5	-2	17	68	-51
12	AMICALE MONTEREAU AS 3	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Seniors D4 / Unique	413283	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MORET-VEVEUX SAB. FC 2	41	18	13	2	3	0	0	56	25	31
2	SERVON FC 3	40	18	13	1	4	0	0	63	27	36
3	PAYS BIERES 2	34	18	9	7	2	0	0	42	26	16
4	FC MONTEREAU 1	30	18	9	3	6	0	0	52	40	12
5	ELSCSLSB 1	27	18	8	3	7	0	0	41	39	2
6	BAGNEAUX NEMOURS E 2	19	18	5	8	4	1	-3	43	44	-1
7	BOIS LE ROI F.C. 2	15	18	6	3	6	0	-6	31	49	-18
8	DAMMARIE LES LYS FC 2	14	18	5	1	10	2	0	38	52	-14
9	AVONNAISE US FOOT 3	12	18	4	2	10	2	0	34	64	-30
10	LOING FCI 2	7	18	2	2	13	1	0	23	57	-34
11	ST GERMAIN LAVAL ES 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Cdm D2 / Unique	413285	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-02		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	OTHIS C.O. 5	39	18	12	3	3	0	0	63	27	36
2	AFPO 5	38	18	12	3	2	0	-1	51	18	33
3	NANTEUIL LES MEAUX 5	37	18	11	4	3	0	0	61	24	37
4	LAGNY MESSAGERS F US 5	31	17	10	1	6	0	0	60	40	20
5	BUCCEENNE AS 5	28	18	9	2	6	1	0	55	55	0
6	PORT.DE L'OURQ MITRY 5	24	17	7	3	7	0	0	45	44	1
7	ANNET S/MARNE A.S. 5	21	18	6	3	9	0	0	44	35	9
8	ST MARD AS 5	19	18	6	2	9	1	0	46	56	-10
9	F.C CONGISSOIS 5	13	18	4	1	13	0	0	28	73	-45
10	A.S.R 5	1	18	1	0	15	2	0	16	97	-81
11	COURTRY F. 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Cdm D2 / Unique	413285	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PIN VILLEVAUDE AS LE 5	44	18	14	2	2	0	0	43	19	24
2	MAISONCELLES FC 5	42	18	14	0	4	0	0	52	27	25
3	BRIE DES MORIN F.C. 5	29	18	9	2	7	0	0	56	32	24
4	BRIE EST FOOT. CLUB 5	27	18	9	1	7	0	-1	43	28	15
5	CS COUNTRY ACADEMIE 5	27	18	8	3	7	0	0	58	47	11
6	ST THIBAU F.C. 6	25	18	7	4	7	0	0	48	35	13
7	COLLEGIEN AS 5	24	18	8	1	8	1	0	47	41	6
8	OZOUER LE VOULGIS CS 5	16	18	5	2	10	0	-1	19	55	-36
9	COUBERT FC 5	13	18	4	3	9	1	-1	20	57	-37
10	MOUROUX CS 5	8	18	2	2	14	0	0	24	69	-45
11	GRETZ TOURNAN SC 5	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0

2023	Cdm D2 / Unique	413285	unique					POULE C			
------	-----------------	--------	--------	--	--	--	--	---------	--	--	--

Classement officiel au 2024-06-03

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 ST GERMAIN LAVAL ES 5	39	16	13	0	3	0	0	71	16	55
2 BOISSISE PRINGY US 5	37	16	12	1	3	0	0	46	25	21
3 VAUX LA ROCHETTE 5	35	16	11	2	3	0	0	51	26	25
4 BOMBONNAISE AS 5	22	16	6	4	6	0	0	26	33	-7
5 N.U.S.O. FOOT 5	21	16	6	3	7	0	0	31	30	1
6 FORET ES LA 5	19	16	6	1	9	0	0	41	48	-7
7 REAU SL 5	18	16	6	0	10	0	0	19	34	-15
8 CRISENOY US 5	16	16	5	2	8	1	0	27	42	-15
9 LCR-ASLE 5	0	16	0	1	14	1	0	9	67	-58
10 MAROLLES AS 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 BOCAGE AMICALE ELV 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 NANGIS ES 5	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023 Veterans D4 / Unique

413303

unique

POULE A

Classement officiel au 2024-06-02

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 MOUSSY NEUF ES 1	43	18	14	1	3	0	0	53	21	32
2 MAGNY LE HONGRE FC 1	42	18	13	3	2	0	0	66	21	45
3 BRIE DES MORIN F.C. 1	32	17	9	5	3	0	0	53	27	26
4 BUCCEENNE AS 1	27	18	9	1	7	1	0	43	41	2
5 ETREPILLY US 1	26	18	7	5	6	0	0	38	24	14
6 MOUROUX CS 1	23	18	6	5	7	0	0	39	49	-10
7 ST MARD AS 1	17	18	6	1	9	2	0	48	58	-10
8 BUSSY ST GEORGES FC 1	16	18	6	0	10	1	-1	44	53	-9
9 COUNTRY F. 2	15	18	5	2	9	1	-1	22	56	-34
10 ANNET S/MARNE A.S. 2	6	17	2	1	13	1	0	19	75	-56

2023 Veterans D4 / Unique

413303

unique

POULE B

Classement officiel au 2024-06-02

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 MORMANT F.C. 2	30	12	10	0	2	0	0	62	21	41
2 POMMEUSE FAREMOUTIER 1	25	12	8	1	3	0	0	39	22	17
3 REAU SL 1	24	12	7	3	2	0	0	44	30	14
4 FONTENAY TRESIGNY AS 2	15	12	5	1	5	1	0	32	41	-9
5 PONTIERRY US 2	14	12	4	2	6	0	0	24	18	6
6 CRISENOY US 1	7	12	2	2	7	1	0	21	62	-41
7 ALLIANCE 77 2	2	12	1	1	8	2	0	12	40	-28
8 GRETZ TOURNAN SC 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
9 COULOMMIERS BRIE F 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023 Veterans D4 / Unique

413303

unique

POULE C

Classement officiel au 2024-06-07

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 ELSCSLSB 2	38	16	13	0	2	1	0	36	27	9
2 DAMMARIE CITY 1	32	16	10	3	2	0	-1	56	24	32
3 EVERLY FC 1	32	16	10	2	4	0	0	51	33	18
4 LCR-ASLE 1	26	16	8	2	6	0	0	51	32	19
5 BOISSISE PRINGY US 2	22	16	6	4	6	0	0	32	27	5
6 GATINAIS VAL LOING 1	22	16	7	1	8	0	0	52	42	10
7 MAROLLES AS 1	21	16	6	3	7	0	0	39	38	1
8 MISY VILLENENEUVE 1	10	16	3	1	12	0	0	30	52	-22
9 CHAMPENOIS MAM. VER. 1	1	16	1	0	13	2	0	13	85	-72
10 FONTAINEBLEAU PORTUG 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023 U18 D3 / Unique

413323

unique

POULE A

Classement officiel au 2024-06-04

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 MAGNY LE HONGRE FC 1	45	20	14	4	1	0	-1	97	29	68
2 PIN VILLEVAUDE AS LE 1	44	20	13	5	2	0	0	83	18	65
3 BREUILLOISE AS 1	43	20	13	4	3	0	0	72	22	50
4 OTHIS C.O. 1	41	20	13	3	3	0	-1	70	28	42
5 BRIE FC 1	35	20	11	3	5	1	0	85	40	45
6 ST PATHUS OISSERY ES 1	35	20	11	3	5	1	0	85	38	47
7 FERTE SS/ JOUARRE 1	27	20	8	3	9	0	0	70	36	34
8 TRILPORT USF 2	23	20	7	2	11	0	0	48	49	-1
9 CHANGIS ST JEAN USSY 1	11	20	4	0	15	1	0	40	93	-53
10 PLAINE FRANCE FC 3	5	20	2	1	15	2	0	37	75	-38
11 COUNTRY F. 1	-1	20	0	0	19	1	0	9	268	-259
12 BRIE EST FOOT. CLUB 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
13 AFPO 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 FRAT. ESBLY FOOT 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023 U18 D3 / Unique

413323

unique

POULE B

Classement officiel au 2024-06-02

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 POMMEUSE FAREMOUTIER 1	49	18	16	1	1	0	0	64	7	57
2 MORET-VENEUX SAB. FC 1	39	18	12	3	3	0	0	70	33	37
3 C.P.S.P 1	33	18	10	3	5	0	0	80	30	50
4 GRETZ TOURNAN SC 2	30	18	10	0	8	0	0	63	49	14
5 LE MEE SPORTS 2	30	18	9	3	6	0	0	42	31	11
6 OZOIR FC 77 2	26	20	9	0	10	1	0	44	70	-26
7 PAYS BIERES 1	22	18	7	1	10	0	0	37	48	-11
8 CHATELET EN BRIE US 1	16	19	5	2	11	1	0	36	56	-20
9 LOGNES U.S. 1	10	18	4	2	9	1	-3	25	58	-33
10 VAL DE L'YERRES 1	5	18	2	1	13	2	0	12	88	-76
11 BOIS LE ROI F.C. 1	-2	2	0	0	2	2	0	2	5	-3
12 COLLEGIEN AS 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0
13 OTHIS C.O. 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023 U16 D3 / Unique

413325

unique

POULE A

Classement officiel au 2024-06-07

	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 LAGNY MESSAGERS F US 1	52	20	17	1	2	0	0	110	12	98

2 CLAYE SOUILLY S. 3	51	20	16	3	1	0	0	105	14	91
3 THORIGNY FC 1	44	20	14	2	4	0	0	118	21	97
4 ST PATHUS OISSERY ES 1	43	20	13	4	3	0	0	75	34	41
5 MITRY COMPANS GOELLY 2	30	20	10	1	8	0	-1	70	39	31
6 OTHIS C.O. 2	20	20	7	1	11	1	-1	38	78	-40
7 PIN VILLEVAUDE AS LE 2	12	20	5	1	13	0	0	44	108	-64
8 PAYS CRECOIS FC 2	8	20	3	1	14	0	-2	31	124	-93
9 ST MARD AS 1	2	20	1	0	18	1	0	18	167	-149
10 BRIE NORD ET.S. 1	12	4	4	0	0	0	0	12	0	12
11 VAL DE FRANCE F. 2	13	26	7	1	9	9	0	60	94	-34
12 CS COUNTRY ACADEMIE 1	12	4	4	0	0	0	0	12	0	12
13 FRAT. ESBLY FOOT 1	16	26	8	3	5	10	-1	63	68	-5

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 VILLEPARISIS U.S.M. 2		59	22	19	2	1	0	0	136	34	102
2 PAYS CRECOIS FC 1		55	22	18	1	3	0	0	173	32	141
3 MEAUX ACADEMY CS 3		50	21	16	2	3	0	0	110	33	77
4 LOGNES U.S. 1		34	22	11	1	10	0	0	67	61	6
5 COLLEGIEN AS 1		33	22	10	4	7	1	0	108	75	33
6 VAIRES ENT. ET C. US 3		32	22	11	0	10	1	0	104	80	24
7 COUNTRY F. 1		32	22	10	2	10	0	0	93	64	29
8 COULOMMIERS BRIE F 1		31	21	11	2	4	2	-2	73	54	19
9 CHANGIS ST JEAN USSY 1		20	22	6	3	12	1	0	42	87	-45
10 OZOIR FC 77 2		19	22	7	0	13	2	0	68	106	-38
11 MAGNY LE HONGRE FC 2		5	22	2	1	17	2	0	25	246	-221
12 QUINCY VOISINS FC US 2		3	22	1	0	20	0	0	28	155	-127
13 FONTENAY TRESIGNY AS 2		-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-14		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 MEAUX ACADEMY CS 4		62	22	21	0	0	0	-1	151	24	127
2 PONTAULT COMB. PORT. 1		49	22	16	1	5	0	0	167	38	129
3 ST THIBAUT F.C. 1		48	22	15	3	4	0	0	89	39	50
4 MAGNY LE HONGRE FC 1		45	22	15	0	7	0	0	114	52	62
5 BRIE FC 2		41	22	13	2	7	0	0	93	50	43
6 TRILPORT USF 2		38	22	12	2	8	0	0	77	53	24
7 PLAINE FRANCE FC 4		26	20	8	2	9	0	0	59	116	-57
8 VILLENAY A.C. 1		22	22	7	1	13	0	0	71	134	-63
9 OTHIS C.O. 3		18	21	6	0	15	0	0	58	98	-40
10 A.S.R 1		6	21	2	1	17	1	0	34	141	-107
11 AFPO 1		2	22	1	0	20	1	0	35	146	-111
12 COULOMMIERS BRIE F 2		19	22	7	2	10	3	-1	52	98	-46
13 NANTEUIL LES MEAUX 1		2	2	1	0	0	1	0	3	2	1

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-06-07		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 GRETZ TOURNAN SC 2		55	22	18	2	1	0	-1	111	22	89
2 PRESLES EN BRIE RC 1		50	22	16	2	4	0	0	95	28	67
3 PONTAULT COM. UMS 2		48	22	16	0	6	0	0	113	42	71
4 VAL D'EUROPE FC 2		46	22	15	1	6	0	0	101	36	65
5 LIEUSAIN FOOT AS 2		43	22	13	4	5	0	0	93	51	42
6 CHAMPS FC 1		28	22	9	1	12	0	0	58	81	-23
7 EMERAINVILLE F.C. 1		28	22	9	1	12	0	0	51	66	-15
8 COMBS LA VILLE C.A. 1		23	22	8	0	13	1	0	56	74	-18
9 FONTENAY TRESIGNY AS 1		21	22	6	4	11	1	0	42	63	-21
10 VAL DE L'YERRES 1		17	22	5	2	15	0	0	36	98	-62
11 FERRIERES BRIE USD 1		14	22	5	2	12	2	-1	49	98	-49
12 LESIGNY U.S.C. 1		5	3	2	0	0	1	0	6	0	6
13 LE MEE SPORTS 3		0	26	2	1	16	7	0	24	182	-158

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE E			
Classement officiel au 2024-06-05		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 SENART MOISSY 3		50	20	16	2	2	0	0	110	19	91
2 MORMANT F.C. 1		43	20	14	1	5	0	0	109	25	84
3 BAGNEAUX NEMOURS E 1		42	20	14	0	6	0	0	87	40	47
4 HERICY VUL. SAM. 1		41	20	13	2	5	0	0	76	32	44
5 SERVON FC 1		34	20	11	1	8	0	0	75	48	27
6 CESSON VSD ES 2		33	20	10	3	7	0	0	71	52	19
7 AVONNAISE US FOOT 2		24	20	8	0	12	0	0	32	66	-34
8 BOISSISE PRINGY US 2		23	20	8	1	9	2	0	53	78	-25
9 DAMMARE LES LYS FC 2		13	20	4	2	13	0	-1	33	78	-45
10 PONTIERRY US 2		9	20	3	0	17	0	0	20	156	-136
11 NANDY F.C. 2		7	20	2	2	15	1	0	33	105	-72
12 GATINAIS VAL LOING 2		-4	3	0	0	0	3	-1	0	0	0
13 VARENNES FC 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE F			
Classement officiel au 2024-06-06		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 GATINAIS VAL LOING 1		41	16	13	2	1	0	0	79	18	61
2 PAYS BIERES 1		40	16	13	1	2	0	0	60	11	49
3 LE MEE SPORTS 2		37	16	12	1	3	0	0	98	23	75
4 NANDY F.C. 1		28	16	9	1	6	0	0	70	35	35
5 C.P.S.P 1		27	16	8	3	5	0	0	57	32	25
6 CHAMPENOIS MAM. VER. 1		12	16	4	1	10	0	-1	29	51	-22
7 BOIS LE ROI F.C. 1		6	17	3	1	9	2	-2	24	100	-76
8 CHATELET EN BRIE US 1		5	17	1	4	10	2	0	18	87	-69
9 SERVON FC 2		-1	3	0	0	2	1	0	3	14	-11
10 LOING FCI 2		5	26	4	2	11	9	0	31	112	-81

11 AMICALE MONTEREAU AS 2	0	4	1	0	0	3	0	2	6	-4
12 FC GUIGNES 1	6	2	2	0	0	0	0	6	0	6
13 BAGNEAUX NEMOURS E 2	6	2	2	0	0	0	0	6	0	6

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-01											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	NOISIEL FOOT ACADEM 1	54	18	18	0	0	0	0	129	6	123
2	PIN VILLEVAUDE AS LE 1	41	18	13	2	3	0	0	69	28	41
3	VAIRES ENT. ET C. US 3	40	18	13	1	4	0	0	103	25	78
4	LAGNY MESSAGERS F US 1	38	18	12	2	4	0	0	106	29	77
5	COLLEGIEN AS 1	31	18	10	1	7	0	0	84	57	27
6	VILLENY A.C. 1	15	18	5	0	13	0	0	33	132	-99
7	ST THIBAUT F.C. 2	15	18	5	2	9	2	0	31	73	-42
8	CLAYE SOUILLY S. 3	12	18	4	0	14	0	0	46	82	-36
9	MITRY COMPANS GOELLY 3	9	18	4	0	11	2	-1	27	108	-81
10	CS COUNTRY ACADEMIE 1	5	18	2	0	15	1	0	23	111	-88
11	BRIE NORD ET.S. 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-02											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	COULOMMIERS BRIE F 1	57	20	19	0	1	0	0	204	21	183
2	PIN VILLEVAUDE AS LE 2	50	20	16	2	2	0	0	193	24	169
3	CHAMPS FC 1	39	20	12	3	5	0	0	68	74	-6
4	MOUROUX CS 1	37	20	12	1	7	0	0	70	52	18
5	PLAINE FRANCE FC 4	35	19	11	2	6	0	0	56	43	13
6	NOISIEL FOOT ACADEM 2	24	19	7	3	9	0	0	43	66	-23
7	GRETZ TOURNAN SC 3	18	20	6	2	10	2	0	36	100	-64
8	MAGNY LE HONGRE FC 2	13	20	4	2	13	1	0	36	105	-69
9	AFPO 1	11	20	4	0	16	0	-1	17	149	-132
10	JOUARRE ASM 1	8	20	3	0	16	1	0	24	89	-65
11	FERTE SS/ JOUARRE 1	24	22	9	1	8	4	-3	52	71	-19
12	CHANGIS ST JEAN USSY 1	-1	2	0	0	2	0	-1	3	8	-5

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-13											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LESIGNY U.S.C. 3	60	20	20	0	0	0	0	161	18	143
2	GRETZ TOURNAN SC 2	47	20	15	2	3	0	0	110	38	72
3	PONTAULT COM. UMS 3	35	19	11	2	6	0	0	72	26	46
4	LIEUSAINT FOOT AS 2	35	20	11	2	7	0	0	61	68	-7
5	COMBS LA VILLE C.A. 2	32	19	11	0	7	1	0	76	47	29
6	PONTHIERRY US 2	29	20	10	0	9	1	0	57	80	-23
7	FONTENAY TRESIGNY AS 1	28	20	9	1	10	0	0	55	63	-8
8	VAL D'EUROPE FC 3	27	20	9	0	11	0	0	70	72	-2
9	COULOMMIERS BRIE F 2	14	19	5	0	13	1	0	44	135	-91
10	NANDY F.C. 2	5	19	2	0	16	1	0	18	108	-90
11	PAYS CRECOIS FC 2	2	20	1	1	16	2	0	26	95	-69
12	POMMEUSE FAREMOUTIER 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-06-04											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	BOMBONNAISE AS 1	57	20	19	0	1	0	0	138	18	120
2	BOIS LE ROI F.C. 1	45	20	14	3	3	0	0	65	27	38
3	VARENNES FC 1	41	20	14	1	3	2	0	96	63	33
4	VAUX LA ROCHETTE 2	29	20	10	0	9	1	0	49	74	-25
5	PAYS FONTAINEBLEAU 3	29	20	9	4	5	0	-2	74	42	32
6	DAMMARIE LES LYS FC 2	24	20	8	1	10	1	0	60	61	-1
7	CHAMPENOIS MAM. VER. 1	22	20	7	1	12	0	0	48	86	-38
8	MORET-VEENEUX SAB. FC 2	20	20	6	2	12	0	0	31	69	-38
9	LE MEE SPORTS 3	18	20	6	0	14	0	0	38	51	-13
10	BOISSISE PRINGY US 2	15	20	5	1	13	1	0	35	88	-53
11	AVONNAISE US FOOT 2	14	20	4	3	12	1	0	33	88	-55
12	BOCAGE AMICALE ELV 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-02											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PIN VILLEVAUDE AS LE 5	39	18	13	0	5	0	0	60	34	26
2	PORT.DE L'OURQ MITRY 5	36	18	11	3	4	0	0	41	20	21
3	U.S TORCY PVM 5	33	18	11	0	7	0	0	37	30	7
4	VILLEPARISIS U.S.M. 5	31	18	9	4	5	0	0	33	23	10
5	CLAYE SOUILLY S. 6	28	18	9	1	8	0	0	48	41	7
6	MOUSSY NEUF ES 5	27	18	9	0	9	0	0	45	45	0
7	ENT.OTHIS CSD 5	26	18	8	2	8	0	0	41	47	-6
8	MITRY COMPANS GOELLY 5	21	18	6	3	9	0	0	47	41	6
9	ISLES LES VILLENY 5	20	18	7	0	10	1	0	53	65	-12
10	FERRIERES BRIE USD 6	0	18	0	1	16	1	0	22	81	-59
11	VAIRES ENT. ET C. US 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-05											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CLAYE SOUILLY S. 5	57	20	19	0	1	0	0	121	17	104
2	F.C. COSMO 77 5	45	20	14	3	3	0	0	62	14	48
3	VAL D'EUROPE FC 5	43	20	14	1	5	0	0	60	43	17
4	FERRIERES BRIE USD 5	34	20	11	1	8	0	0	78	49	29
5	COLLEGIEN AS 5	31	20	10	1	9	0	0	52	61	-9
6	TRILPORT USF 5	28	20	9	1	10	0	0	58	53	5
7	BUSSY ST GEORGES FC 5	28	20	9	2	8	0	-1	50	45	5
8	FERTE SS/ JOUARRE 5	18	20	5	5	8	2	0	34	60	-26
9	NANTEUIL LES MEAUX 5	12	20	3	3	14	0	0	29	83	-54

10 BRIE DES MORIN F.C. 5	12	20	3	3	14	0	0	43	99	-56
11 CHANGIS ST JEAN USSY 5	6	20	2	2	14	1	-1	31	94	-63
12 COULOMMIERS BRIE F 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-06											
	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1 PAYS CRECOIS FC 5	40	16	13	1	2	0	0	105	19	86	
2 ST MARD AS 5	40	16	13	1	2	0	0	53	17	36	
3 OZOIR FC 77 5	35	16	11	2	3	0	0	82	30	52	
4 LOGNES U.S. 5	31	16	10	1	5	0	0	41	44	-3	
5 LAGNY MESSAGERS F US 5	19	16	5	4	7	0	0	32	38	-6	
6 ST THIBAUT F.C. 5	17	16	5	2	9	0	0	33	44	-11	
7 QUINCY VOISINS FC US 5	15	16	5	1	9	1	0	24	63	-39	
8 PONTAULT COM. UMS 5	10	16	3	1	12	0	0	17	56	-39	
9 NOISIEL FOOT ACADEM 5	-11	22	0	1	10	11	-2	10	104	-94	
10 DAMMARTIN CS 5	5	3	2	0	0	1	0	6	0	6	
11 VAL D'EUROPE FC 6	6	2	2	0	0	0	0	6	0	6	

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-06-07											
	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1 DAMMARTIN LES LYS FC 5	58	22	19	1	2	0	0	119	32	87	
2 COMBS LA VILLE C.A. 5	53	22	17	2	3	0	0	99	37	62	
3 LIEUSAIN FOOT AS 5	47	22	15	2	5	0	0	80	29	51	
4 PRESLES EN BRIE RC 5	46	22	15	1	6	0	0	66	37	29	
5 BAGNEAUX NEMOURS E 5	44	22	14	2	6	0	0	77	44	33	
6 BRIARD S.C. 5	32	22	10	2	10	0	0	52	53	-1	
7 VERNEUIL ETANG USM 5	25	22	8	3	9	2	0	43	57	-14	
8 LESIGNY U.S.C. 5	22	22	7	2	12	1	0	63	84	-21	
9 SERVON FC 5	22	22	6	4	12	0	0	48	83	-35	
10 VAUX LA ROCHETTE 5	21	22	7	1	13	1	0	30	58	-28	
11 COUBERT FC 5	7	22	2	2	17	1	0	27	84	-57	
12 HERICY VUL. SAM. 5	0	22	1	0	19	0	-3	28	134	-106	

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE E			
Classement officiel au 2024-06-04											
	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1 PAYS FONTAINEBLEAU 5	52	20	17	1	2	0	0	86	18	68	
2 PAYS BIERES 5	50	20	16	2	2	0	0	61	14	47	
3 AVONNAISE US FOOT 5	38	20	11	5	4	0	0	77	33	44	
4 ST GERMAIN LAVAL ES 5	30	20	10	0	10	0	0	61	48	13	
5 COMBS LA VILLE C.A. 6	29	20	10	1	7	2	0	51	56	-5	
6 C.P.S.P 5	28	20	8	4	8	0	0	46	49	-3	
7 AS CAMPÉLIENNE 5	27	20	9	1	9	1	0	42	64	-22	
8 LOING FCI 5	20	20	7	1	10	1	-1	47	53	-6	
9 EVERLY FC 5	19	20	6	1	13	0	0	36	77	-41	
10 VARENNES FC 5	17	20	5	4	10	0	-2	46	52	-6	
11 BOCAGE AMICALE ELV 5	-4	20	0	0	16	2	-2	6	95	-89	
12 AMICALE MONTEREAU AS 5	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0	

2023	Criterium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-06-05											
	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1 ANNET S/MARNE A.S. 10	52	22	16	4	2	0	0	90	23	67	
2 BRIE NORD ET.S. 10	51	22	15	6	1	0	0	54	18	36	
3 DAMMARTIN CS 10	39	21	13	0	8	0	0	56	56	0	
4 VILLEPARISIS U.S.M. 10	36	22	10	6	6	0	0	55	36	19	
5 VAIRES ENT. ET C. US 10	33	22	9	6	7	0	0	64	47	17	
6 MITRY COMPANS GOELLY 10	33	22	11	2	7	1	-1	50	40	10	
7 CLAYE SOUILLY S. 10	33	22	9	6	7	0	0	47	38	9	
8 CHEMINOTS EST PARIS 10	27	22	8	4	9	1	0	54	55	-1	
9 PORT.DE L'OURQ MITRY 10	27	22	8	3	11	0	0	42	44	-2	
10 NANTEUIL LES MEAUX 10	20	21	6	4	9	2	0	34	53	-19	
11 MOUSSY NEUF ES 10	10	22	3	1	18	0	0	26	87	-61	
12 PIN VILLEVAUDE AS LE 11	2	22	1	0	20	0	-1	23	98	-75	

2023	Criterium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-06-04											
	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1 LAGNY MESSAGERS F US 10	42	17	13	3	1	0	0	66	18	48	
2 BRIE DES MORIN F.C. 10	35	17	10	5	2	0	0	68	26	42	
3 BUSSY ST GEORGES FC 11	32	16	10	2	4	0	0	52	29	23	
4 TRILPORT USF 10	31	17	9	4	4	0	0	54	31	23	
5 CHEMINOTS EST PARIS 11	17	18	5	2	11	0	0	30	63	-33	
6 LOGNES U.S. 10	15	6	5	0	1	0	0	31	6	25	
7 ISLES LES VILLENOY 10	12	18	4	1	12	1	0	34	85	-51	
8 VAIRES ENT. ET C. US 11	10	10	3	1	6	0	0	18	23	-5	
9 FERTE SS/ JOUARRE 10	10	14	4	0	8	2	0	22	56	-34	
10 GRETZ TOURNAN SC 10	5	16	2	0	13	1	0	16	70	-54	
11 MELDIX A. LES 10	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	
12 AFPO 10	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	

2023	Criterium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-06-04											
	Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1 SAVIGNY LE TEMPLE FC 11	64	22	22	0	0	0	-2	75	18	57	
2 PONTAULT COM. UMS 10	39	22	12	3	7	0	0	69	46	23	
3 PIN VILLEVAUDE AS LE 10	39	22	12	3	7	0	0	52	37	15	
4 FERRIERES BRIE USD 10	38	22	12	2	8	0	0	89	52	37	
5 BUSSY ST GEORGES FC 10	35	21	11	2	8	0	0	71	55	16	
6 SERVON FC 10	30	21	9	3	9	0	0	50	43	7	
7 FONTENAY TRESIGNY AS 10	28	22	8	4	10	0	0	35	41	-6	
8 ROISSY BRIE ANTILLAI 10	27	18	8	3	7	0	0	36	38	-2	

9 GRETZ TOURNAN SC 11	25	22	8	2	11	0	-1	56	67	-11
10 PAYS CRECOIS FC 10	11	19	3	3	12	1	0	26	74	-48
11 ANNET S/MARNE A.S. 11	9	20	3	3	11	3	0	29	82	-53
12 CLAYE SOUILLY S. 11	9	18	3	1	13	1	0	28	59	-31

2023	Critérium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-06-06		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	AMICALE MONTEREAU AS 10	55	20	18	1	1	0	0	108	33	75
2	MELUN FC 10	51	20	16	3	1	0	0	83	34	49
3	PAYS BIERES 10	46	20	15	1	4	0	0	73	36	37
4	VAUX LA ROCHETTE 10	39	20	13	0	7	0	0	77	54	23
5	LOING FCI 10	28	20	8	4	8	0	0	56	48	8
6	BOISSISE PRINGY US 10	26	20	7	5	8	0	0	38	59	-21
7	LIEUSAIN FOOT AS 10	24	20	7	3	10	0	0	56	66	-10
8	AVONNAISE US FOOT 10	20	19	7	0	11	1	0	46	63	-17
9	AS CAMPÉLIENNE 10	18	19	6	0	13	0	0	49	53	-4
10	SAVIGNY LE TEMPLE FC 10	7	20	3	0	16	1	-1	27	79	-52
11	HERICY VUL. SAM. 10	0	20	0	1	19	0	-1	32	120	-88

2023	Seniors D1 Feminines / Unique	413355	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-06		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	QUINCY VOISINS FC US 1	40	14	13	1	0	0	0	41	5	36
2	SENART MOISSY 1	36	14	12	0	2	0	0	40	13	27
3	PONTAULT COM. UMS 1	25	14	8	1	5	0	0	30	17	13
4	ST PATHUS OISSERY ES 1	18	14	6	0	8	0	0	23	28	-5
5	VARENNES FC 1	14	14	5	1	8	0	-2	14	22	-8
6	MORMANT F.C. 1	12	14	3	3	8	0	0	22	39	-17
7	TRILPORT USF 1	9	14	2	3	9	0	0	21	42	-21
8	VAUX LA ROCHETTE 2	5	14	1	3	9	0	-1	13	38	-25
9	LOGNES U.S. 1	-4	3	0	0	0	3	-1	0	0	0
10	CHAMPS S/MARNE FOOT 1	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0
11	ROISSY EN BRIE U.S. 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0
12	AMICALE MONTEREAU AS 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
13	EFSSM 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	OTHIS C.O. 1	-4	3	0	0	0	3	-1	0	0	0
15	U.S TORCY PVM 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0

2023	Seniors D1 Futsal / Unique	413363	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-04		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	BS ACADEMY 1	43	18	14	1	3	0	0	122	50	72
2	VAL D'EUROPE FC 1	42	18	13	3	2	0	0	115	61	54
3	LIEUSAIN FOOT AS 1	40	18	13	1	4	0	0	149	64	85
4	JOLIOT GROOM'S 2	36	18	12	0	6	0	0	122	88	34
5	CHAMPS FC 2	31	18	10	1	7	0	0	92	67	25
6	L E M 1	29	18	10	1	5	2	0	110	89	21
7	ET.FUTSAL.C. MELUN 3	16	18	5	2	10	1	0	58	108	-50
8	CHESSY ACADEMY 1	8	18	2	2	14	0	0	45	134	-89
9	ALLIANCE 77 1	4	18	2	1	13	2	-1	51	124	-73
10	VILLEPARISIS U.S.M. 1	5	18	2	2	11	3	-2	36	115	-79

2023	Seniors D2 Futsal / Unique	413968	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-06-11		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	NOISIEL FA 1	41	16	13	2	1	0	0	114	37	77
2	ACS Chantereine 1	39	16	12	3	1	0	0	132	62	70
3	CS COUNTRY ACADEMIE 1	30	16	9	3	4	0	0	98	64	34
4	LE MEE SPORTS 1	30	16	10	1	4	1	0	91	69	22
5	BS ACADEMY 2	20	16	6	3	6	1	0	76	88	-12
6	SENGOL 77 3	16	16	5	1	10	0	0	75	80	-5
7	esp slt 1	15	16	7	2	5	2	-6	64	76	-12
8	AVON F.C 2	3	16	1	0	15	0	0	27	110	-83
9	L E M 2	1	16	1	1	11	2	-1	38	129	-91
10	LESIGNY U.S.C. 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
11	COUNTRY F. 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	MOUVE IT 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0